



Comité de l'Isère de Tennis de Table

Bureau 213 – 7, Rue de l'industrie – 38327 EYBENS Cedex

Tél. 09-53-62-14-14 – Pas de fax

contact@ttisere.com – www.ttisere.com



LIVRET DU COMITE

ORGANIGRAMME

TARIFS

REGLEMENTS SPORTIFS

PLAN D'ACTION TECHNIQUE



SOMMAIRE DU LIVRET DU COMITÉ

Partie 1 : Avant-Propos	
Partie 2 : Organigramme du comité.....	4
Partie 3 : Tarifs de la saison.....	5
Partie 4 : Règlements sportifs.....	10
Chapitre I. Charte du tennis de table dans l'Isère.....	10
Titre I Le joueur.....	10
Titre II Le conseiller.....	10
Titre III L'arbitre.....	11
Titre IV Le juge-arbitre.....	11
Titre V La licence.....	11
Chapitre II. Championnat par équipes.....	12
Titre I Généralités.....	12
Titre II Obligations et diverses dispositions.....	15
Chapitre III. Critérium fédéral.....	20
Chapitre IV. Championnat de France seniors et jeunes.....	25
Titre I Participations et forfaits.....	25
Titre II Organisation sportive.....	26
Chapitre V. Critérium vétéran.....	26
Chapitre XIII. Coupe vétérans.....	27
Chapitre XIV. Coupe des clubs Bernard JEU.....	28
Chapitre XV. Finales par classement.....	28
Chapitre XVI. Interclubs jeunes.....	29
Chapitre XVII. Envelo'ping.....	30
Chapitre XVIII. Arbitrage et juge-arbitrage.....	31
Titre I Orientations générales.....	31
Titre II Obligation de juge-arbitrage.....	32
Titre III Arbitres régionaux (ARs).....	32
Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s).....	33
Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison.....	33

Titre VI Les contrôles de raquette en Isère.....	34
Chapitre XIX. Tournois.....	34
Titre I Préambule.....	34
Titre II Procédure d'homologation.....	34
Chapitre XX. Championnat Jeunes.....	36
Chapitre XXI. Plan d'action technique.....	36
Chapitre XXII. ANNEXE.....	52
Titre I Précisions sur la qualification des joueurs au Critérium Fédéral:.....	52

Partie 1 : Avant-propos

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, qui est du domaine de responsabilité du Comité de l'Isère de Tennis de Table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité Directeur du Comité de l'Isère de Tennis de Table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2017-2018 sur le site internet officiel de la fédération : www.fftt.com

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse...).

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition assurera aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Bureau 213 – 7 rue de l'industrie– 38327 EYBENS cedex ».

Toutes les compétitions sous l'égide du comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques. Attention à la couleur de la tenue au vu de la seule disponibilité de balles blanches.

PARTIE 2 : ORGANIGRAMME DU COMITÉ

COMITE DIRECTEUR

BUREAU	
Président	Jean-Michel Poulat
Vice-président	Philippe Avril
Secrétaire général	Marie-Alix Bourbon
Secrétaire-adjoint	Jean-Marc Prière
Trésorier général	Donatien De Hauteclouque
Membre désigné du président	Laurent Chalet
COMMISSIONS	
1 – Commission Élus fédéraux, salariés et partenaire	Jean-Michel Poulat
Territorialité – Mutualisation	Marie-Alix Bourbon
Gestion financière	Donatien De Hauteclouque – Claudette Gouverneur – Richard Drevon – Laurent Gachassin – Guy Rochette – Jean-Luc Bert (coopté)
Informatique et communication	Richard Drevon – Jean-Michel Poulat – Marie-Alix Bourbon
Ressources Humaines	Jean-Michel Poulat
2 – Commission Correspondants des clubs	Philippe Avril
Équipes vitrines ProA/ProB	A attribuer
Mérites	Richard Drevon
Amélioration et création de salle	A attribuer
Création d'antenne et nouveaux lieux de pratique	Jean-Marc Dumant
Paris 2024	Philippe Avril
Ping Tour	A attribuer
3 – Commission Compétiteurs	Richard Drevon
Critérium fédéral	Guy Rochette
Championnat de France individuel	Suppléant Jean-Marc Dumant
Finales par classements	Laurent Seguin
Championnat par équipes	Marie-Alix Bourbon – Jean-Marc Prière Cyril Rivier
	membre Yvan Ribail
	membre Bertrand Gallian
	membre Laurent Gachassin
	membre coopté Gwanaël Servin
	membre coopté Michel Barbé
Nouveaux interclubs jeunes	Marie-Alix Bourbon – Jean-Marc Prière
Coupe et critérium vétérans	Bertrand Gallian
Envelo'ping + soirée double	Alain Bourdariat – Bertrand Gallian
Groupe de réflexion compétition	Tous
4 – Commission Arbitres et Juges-Arbitres	Laurent Chalet
Formation d'arbitre et JA	Richard Drevon
Affectation de JA	Laurent Chalet
Animation communauté des arbitres et JA	Bertrand Gallian – Ivanoël Caulet (coopté)
Homologation de salles	Laurent Chalet
Contrôle de raquette	Laurent Chalet – Richard Drevon
Cartons	Laurent Chalet
Promotion du Juge Arbitrage	A attribuer
Promotion de GIRPE	A attribuer
Promotion du respect des règles du jeu	Bertrand Gallian
5 – Commission Jeunes	Laurent Gachassin
Intercomités	Patrick Peillex
Match'Ping 'Roger Brossard'	Alain Bourdariat
Journée des petits	Alain Bourdariat
Premier Pas Pongiste	Alain Bourdariat
Top détection	Alain Bourdariat
Stages	Alain Bourdariat
Pôle Isère	Alain Bourdariat
Entraînements individualisés	Alain Bourdariat
Challenges	Alain Bourdariat
Opération raquettes 4-11 ans	Alain Bourdariat
6 – Commission Cadres Techniques	Alain Bourdariat
Formation	A attribuer
Animation communauté des cadres techniques	Patrick Peillex
Emploi	A attribuer
7 – Commission Nouveaux Licenciés	Lydie Courault
Développement du nombre de licenciés	Jean-Marc Dumant – Lydie Courault
Féminines	Lydie Courault
4/7 ans	A attribuer
Promotion PassPing	A attribuer
PERMANENCES et EMPLOYE	
Accueil	Directeur Technique Départemental
Lundi – Jeudi 10h-16h Courriel : contact@ttisere.com Tél: 09 53 62 14 14	Alain BOURDARIAT Courriel : alain.bourdariat@ttisere.com Tél: 06 60 14 07 39

	Titulaire	Suppléant
Délégué à la FFTT :	Donatien De Hauteclouque	Jean-Michel Poulat
Délégué à la Ligue :	Laurent Seguin	Donatien De Hauteclouque
Délégué au CDOS :	Jacques Barthélémy (coopté)	

Maison départementale des sports – bureau 213
7 rue de l'Industrie, 38927 EYBENS Cedex

CD38TT

12/09/2017 - 21:34:22

V1 du 9 septembre 2014

PARTIE 3 : TARIFS DE LA SAISON

ADMINISTRATIF

AFFILIATIONS (par club)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Affiliation 1ère et 2ème année	44,00	7,00	15,00	22,00
Réaffiliation	118,00	23,00	24,00	71,00
Abonnement Ping Pong Mag Version Papier	39,00			39,00
Abonnement Ping Pong Mag Version Numérique	18,00			18,00
Publication Ligue	15,00		15,00	
Publications Comité	20,00	20,00		
Fonctionnement LAURA-TT (1er voix)	30,00		30,00	
Fonctionnement LAURA-TT (par voix suppl.)	50,00		50,00	
Action technique départementale	120,00	120,00		
CSG Départementale (par licence Trad et Promo de la saison précédente)	3,00	3,00		

MUTATIONS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Mutation 5 à 9	65,00	20,00	20,00	25,00
Mutation 10 à 12	105,00	30,00	40,00	35,00
Mutation 13 et 14	146,00	40,00	60,00	46,00
Mutation 15 et 16	189,00	50,00	80,00	59,00
Mutation 17 et 18	262,00	70,00	100,00	92,00
Mutation 19 et plus	336,00	100,00	120,00	116,00
Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300	465,00	150,00	150,00	165,00
Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100	350,00	200,00	150,00	variable

NB : pour les mutations 1ère série Mess 1-300 et fem 1-100, la part fédérale est très variable.

La part régionale reste à 150 pour toutes les mutations 1ère série

LICENCES Traditionnelles	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
junior – senior – vétéran	48,65	9,50	21,00	18,15
minime - cadet	33,35	7,20	17,00	9,15
poussin - benjamin	26,55	4,40	13,00	9,15

LICENCES Promotionnelles	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
junior – senior – vétéran	12,40	4,75	2,25	5,40
poussin - benjamin - minime - cadet	5,60	2,10	1,00	2,50

DIVERS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
règlements fédéraux				Voir site FFTT Boutique
feuille de match supplémentaire	0,40	0,10	0,10	0,20

FORMATIONS		Part CD	X	X
Animateur fédéral (6 jours)	139,00	139,00	Par stagiaire	
Arbitre de club			voir comité	
Arbitre régional	15,00	15,00	Par stagiaire	
Juge-Arbitre par équipe (JA1)	30,00	30,00	Par stagiaire	

Tarif fixé par la FFTT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

SPORTIF

CRITERIUM FEDERAL	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
senior - vétéran	32,00	8,00	8,00	16,00
minime - cadet - junior	18,00	4,50	6,00	7,50
poussin - benjamin	11,00	1,50	2,00	7,50

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
ECHELON NATIONAL				
Nationale 1 Masculine	445,00			445,00
Nationale 2 Masculine	400,00			400,00
Nationale 3 Masculine	360,00			360,00
Nationale 1 Féminine	445,00			445,00
Nationale 2 Féminine	400,00			400,00
Nationale 3 Féminine	360,00			360,00
ECHELON REGIONAL				
PN AURA	220,00		220,00	
R1 Masculine	190,00		190,00	
R2 Masculine	160,00		160,00	
R3 Masculine	140,00		140,00	
R4 Masculine RA	140,00		140,00	
PN Dames	150,00		150,00	
ECHELON DEPARTEMENTAL				
Pré Régionale	120,00	120,00		
D1 Masculine	100,00	100,00		
D2 Masculine	80,00	80,00		
D3 Masculine	60,00	60,00		
D4 Masculine	40,00	40,00		
Inter-départemental Féminin (CD69)	56,00	0,00	56,00	

COMPETITIONS DIVERSES		Pour l'échelon		
		dép.	rég.	nat.
Coupe Nationale Vétéran			25,00	24,00
Coupe Nationale des clubs		23,00	25,00	24,00
Finale par classement		5,00	6,00	14,00
Trophée Vétéran			5,00	
Individuel Vétéran		6,00	10,00	25,00
Finale individuelle sénior		10,00	6,00	25,00
Finale individuelle jeune		7,00	4,00	0,00
Finale individuelle double (par joueur)			2,00	12,50
Top Détection		5,00		
Équipe Vétéran		8,00		
Championnat Envelo'Ping		25,00		
Championnat Jeune		40,00		
Premier Pas Pongiste		3,50		
Match'Ping		7,00		

Tarif fixé par la FFTT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

CAUTIONS ET PENALITES

CAUTIONS	Montant	
Réclamation par équipe	x	Montant de la caution
Équipe nationale	400,00	Par équipe
Équipe régionale	100,00	Par équipe
Équipe pré-régional	70,00	Par équipe
Équipe D1	70,00	Par équipe
Équipe D2	70,00	Par équipe
Équipe D3	70,00	Par équipe
Équipe D4	20,00	Par équipe
Équipe féminine	20,00	Par équipe
Développement arbitrage	100,00	Par club sauf corpo et nouveaux clubs

PENALITES	Montant	
Absence Assemblée Générale du Comité	15,00	Par voix
Absence finale par catégorie	30,00	24h avant
Absence championnat de France Individuel	30,00	24h avant
Critérium Fédéral : Absence dernier tour	30,00	24h avant
Absence Top détection	5,00	48h avant
Absence finale Match Ping	5,00	48h avant
Absence obligation JA	50,00	par rencontre
Championnat par équipe 1er forfait	x	Montant de la caution
Championnat par équipe 2ième forfait	x	Montant de la caution
Pénalités diverses championnat	5,00	Par erreur
Feuille non transmise en cas de contrôle	50,00	Délai 48h
Résultats non saisis (limite dimanche 16h)	15,00	Pour chaque rencontre non saisie
Rencontre avancée sans prévenir le Comité	30,00	Samedi 12h
Infraction à la tenue		Avertissement, puis 6€, puis 12€, puis 18€, puis 24€, ...

Tarif fixé par la FFTT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

Le comité recommande le paiement des factures par virement.

A noter que les clubs organisateurs désignés pour l'organisation des compétitions du Comité de l'Isère reçoivent une indemnité de 7,50 euros par table. En cas d'annulation d'une de ces compétitions par le Comité de l'Isère (manque de JA, nombre de joueurs insuffisant etc), et outre les cas de forces majeures indépendants des décisions du Comité (intempéries par exemple), le Comité versera, sous 2 semaines après la date de la compétition prévue, la totalité des indemnités de tables au club organisateur.

Nous vous rappelons aussi que l'horaire limite de saisie des résultats du championnat par équipe est à 16 h le dimanche

PARTIE 4 : RÈGLEMENTS SPORTIFS

CHAPITRE I. CHARTE DU TENNIS DE TABLE DANS L'ISÈRE

Titre I Le joueur

Article 1 - Le joueur de tennis de table se doit de porter une tenue sportive adéquate, c'est-à-dire : un short ou jupette, un maillot, des chaussures de sport et des chaussettes.

Article 2 - La raquette du joueur de tennis de table se compose d'un bois homologué et de deux faces en caoutchouc, une rouge et une noire, avec des revêtements homologués dont le sigle I.T.T.F. est visible. Aucun dépassement de revêtement sur le bois n'est autorisé ni collage sur le lieu de la compétition. Des contrôles de raquette peuvent être effectués sur l'ensemble des compétitions du département par des personnes habilitées.

Article 3 - Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 4 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- Des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser la balle ou frapper la table avec la raquette ou le pied,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- l'usage de tactiques déloyales et/ou dilatoires telles qu'envoyer volontairement la balle en dehors de l'aire de jeu
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre II Le conseiller

Article 1 - Le conseiller peut accéder aux allées autorisées (sous le contrôle de l'organisateur de la compétition), derrière ou à côté des plateaux de jeu.

Article 2 - Les conseillers doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 3 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser une séparation ou une chaise,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre III L'arbitre

Article 1 - L'arbitre de tennis de table est responsable du bon déroulement de la partie, il n'est plus joueur, il devient neutre et impartial. Il est responsable de la continuité du jeu. Il doit veiller au comportement des deux adversaires, un mauvais comportement est sanctionné par :

- 1ère infraction : carton jaune et avertissement,
- 2ème infraction : carton jaune + rouge et 1 point de pénalité,
- 3ème infraction : carton jaune + rouge et 2 points de pénalité.

Titre IV Le juge-arbitre

Article 1 - Le Juge Arbitre de Tennis de Table est responsable dans la salle du bon déroulement de l'épreuve. Il peut sanctionner un mauvais comportement.

Article 2 - En tout état de cause, tout joueur se doit de connaître les règles du jeu, nous ne pouvons que vous inciter à les consulter auprès de vos dirigeants ou sur le site de la FFTT. Le juge-arbitre peut à tout moment prendre une décision sportive de sanction si le comportement du joueur ou conseiller le justifie.

Titre V La licence

Article 1 - Pour participer ou conseiller dans toutes les compétitions officielles, le joueur et le conseiller doivent justifier de leur licenciation avec la mention certificat médical (pour le joueur) présenté et leur identité.

Si le joueur ne peut

- ~~Ni fournir l'attestation éditée par « espace mon club » avec la mention « certificat médical présenté »,~~
- ~~Ni fournir l'attestation éditée par « espace mon club », et un certificat médical indépendant daté de moins d'un an~~
- ~~Ni prouver son identité et justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID).~~

~~il ne doit pas être autorisé à jouer.~~

Pour effectuer ces justifications le joueur peut :

- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « certificat médical présenté » et justifier son identité
- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « ni entraînement ni compétition » et fournir un certificat médical de moins

d'un an avec la mention « pratique du tennis de table en compétition » ou « pratique du sport en compétition » et justifier son identité

Dans tous les autres cas il n'est pas autorisé à jouer.

Article 2 - Un joueur peut prouver l'exactitude de sa licenciation d'un joueur ainsi que sa situation du joueur vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition à l'aide du site internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence> ou sur l'application FFTT (avec un ordinateur ou un smartphone).

Article 3 - Les demandes de licence doivent impérativement être effectuées avant la compétition.

Article 4 - Catégories d'âge de la saison 2017-2018

Vétérán 5	Né en 1937 et avant	+ 80 ans
Vétérán 4	Du 1/1/1938 au 31/12/1947	+70 ans
Vétérán 3	Du 1/1/1948 au 31/12/1957	+60 ans
Vétérán 2	Du 1/1/1958 au 31/12/1967	+50 ans
Vétérán 1	Du 1/1/1968 au 31/12/1977	+40 ans
Senior	Du 1/1/1978 au 31/12/1999	+18 ans
Junior 3	Né en 2000	-18 ans
Junior 2	Né en 2001	-17 ans
Junior 1	Né en 2002	-16 ans
Cadet 2	Né en 2003	-15 ans
Cadet 1	Né en 2004	-14 ans
Minime 2	Né en 2005	-13 ans
Minime 1	Né en 2006	-12 ans
Benjamin 2	Né en 2007	-11 ans
Benjamin 1	Né en 2008	-10 ans
Poussin	Né en 2009 et après	-9 ans

CHAPITRE II. CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Le club recevant
Date	Voir calendrier
Délégué	Cyril RIVIER
Mise en poule	serpent aménagé
Mise en tableau	NEANT

Titre I Généralités

Article 1 - Déroulement

Toutes les divisions du championnat par équipes se dérouleront en 2 phases.

Le calendrier pour chaque phase sera un calendrier « Aller ».

A la fin de chaque phase il y aura, **en moyenne à minima**, une montée par poule sauf en PR (pré-régionale) où le nombre de montant est dépendant d'un quota ré-

gional communiqué en début de saison. Les montées sont détaillées dans l'article 13 du présent chapitre.

Le nombre de descentes sera fonction des descentes de régionale (voir le détail dans l'article 13 du présent chapitre).

Le système du « serpent intégral » déterminera la place de chaque équipe dans les poules de PR (pré-régionale), D1 et D2. Cependant, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de satisfaire les demandes concernant les numéros d'équipe dans la poule en aménageant le serpent. En D3 et D4 : poules géographiques (dans la mesure du possible).

Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2ème phase en D 4 uniquement ; à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe pendant la 1ère phase (article 73, chapitre VI, des règlements sportifs de la fédération).

Article 2 - Formule féminine, voir championnat inter-départemental. Il est géré par le Comité du Rhône. C'est donc le règlement du Rhône qui s'applique.

Article 3 - Formule masculin

PR (pré-régionale), D1, D2, D3 : formule du **I.203.3.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 4 joueurs, placement libre des joueurs.

Équipe de 4 joueurs en un groupe unique : Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A,B,C,D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-double1-double2- AY-CW-DX-BZ

PR : 3 poules de 8 équipes,

D1 : 4 poules de 8 équipes,

D2 : 4 poules de 8 équipes,

D3 : 5 poules de 8 équipes.

D4 : formule du **I.203.2.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 3 joueurs, le nombre de poules sera fonction du nombre d'équipes engagées. Le but est de permettre une compétition offrant le maximum de rencontres possible.

Équipe de 3 joueurs en un groupe unique :

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A,B,C.

Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y.

La rencontre se dispute sur 1 table.

L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX-double-AZ-CY-BZ-CX-AY

Article 4 - Journée des titres : en fin de saison chaque équipe terminant première de sa poule disputera le titre de championne de l'Isère de sa division.

PR féminine : Non défini à ce jour.

Toutes divisions messieurs : Les premiers sont placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.

Une équipe déclarée forfait lors de la compétition pour attribution des titres sera privée de montée (**II.709.5 des règlements sportifs de la fédération**).

Article 5 - Barrages

Il n'y aura pas de rencontres de barrage en fin de 1ère phase.

Les équipes seront départagées suivant les modalités du chapitre II.109 des règlements sportifs de la fédération.

En 2^{ème} phase tous les seconds de chaque division D1, D2, D3, D4 disputent un barrage d'accession pour l'échelon supérieur. Les équipes seront placées par tirage au

sort dans un tableau à élimination directe. Les joueurs et joueuses pourront participer aux barrages dans une équipe (masculine ou féminine) à condition qu'ils aient participé au cours de la phase à au moins deux journées de championnat dans cette équipe. Un maximum de deux joueurs ou joueuses n'ayant pas deux participations dans cette équipe au cours de la phase pourront intégrer ces barrages à condition que leur classement soit inférieur ou égal au classement du 2ème joueur présent
Pas de barrage pour les seconds de PR (seuls les 1^{er} de chacune des 3 poules de PR accèdent **en R4 à l'échelon régional**)

Article 6 - Le nombre de places disponibles pour la montée lors des barrages

PR => **R4R3** : Pas de barrage

D1 => PR : 2 places disponibles

D2 => D1 : 2 places disponibles

D3 => D2 : 2 places disponibles

D4 => D3 : suivant nombre de poules engagées :

Nb de poules	Montées par barrage
2 à 3	1
4 à 5	2
6 à 7	3

Article 7 - Horaire des rencontres

L'horaire des rencontres est fixé à 15h30. La salle doit être ouverte **et les tables être disponibles pour l'échauffement au moins 30 minutes avant l'heure fixée**. Le scratch est fixé à 15h30 pour l'équipe qui reçoit et à 16h00 pour l'équipe visiteuse sauf si celle-ci a prévenu de son retard au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre dans ce cas le scratch est à 16h30.

Une équipe est considérée comme présente si au moins un de ses joueurs est présent.

Article 8 - Rencontre avancée : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu avec accord des deux clubs. Toute rencontre avancée doit être validée par le Comité de l'Isère.

Article 9 - Changement de salle : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu. Tout changement de salle doit être validé par le Comité de l'Isère.

Article 10 - Réserves : les réserves doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux. La signature indique la connaissance des réserves, et non leur acceptation.

Article 11 - Réclamations

Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux.

Celles-ci devront être confirmées et accompagnées d'un chèque de caution de réclamation du montant fixé dans les tarifs, à l'ordre du Comité de l'Isère dans un délai de 72 H par courrier urgent (cachet de la poste faisant foi).

La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera acquise au Comité de l'Isère.

Cela concerne des faits qui sont estimés mal tranchés par le juge arbitre.

La signature indique la connaissance de la ou des réclamations et non leur acceptation.

Article 12 - Forfait : **(II.709 des règlements sportifs de la fédération)**

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 14/0 en PR, D1 D2 et D3 messieurs, 10/0 en PR féminine et D4 messieurs, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.

L'équipe déclarant forfait verra sa caution d'équipe confisquée.

Une équipe forfait à la 14ème journée sera rétrogradée de façon à ne pouvoir évoluer au même niveau durant les deux phases suivantes.

Article 13 - Résultats

Équipe (s) incomplète (s)

- *Dans toutes les divisions, les joueurs d'une équipe incomplète doivent disputer leurs parties.*

- *En PR, D1, D2 et D3 une équipe incomplète aura la rencontre perdue quel que soit le résultat des parties (sauf exception décrite dans l'article 6 titre II). Dans le cas où les 2 équipes seraient incomplètes, les 2 équipes auront la rencontre perdue.*

Décompte des points parties, pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :

- *un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son équipe marque 1 point*

- *une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point,*

- *une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires : l'équipe fautive marque 0 point,*

- *un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 0 point ; Attention : un joueur qui abandonne quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie ne peut plus participer aux parties restantes.*

- *un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe 0 point.*

Le décompte pour les points rencontres attribués par la CSD aux équipes à l'issue de chaque rencontre est le suivant :

- *une victoire 3 points,*

- *un résultat nul 2 points,*

- *une défaite 1 point,*

- *une défaite par forfait ou pénalité 1 ou 0 point selon la décision de la CSD.*

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre. Si deux équipes ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre :

- *le quotient des points-partie gagnés par ceux perdus sur l'ensemble des rencontres sera utilisé pour départager ces équipes (goal average général). Ensuite, pour celles qui resteraient encore à égalité,*

- *le quotient des manches gagnées par les manches perdues pour les équipes entre elles. - Ensuite, pour celles qui resteraient encore à égalité,*

- *le quotient des points gagnés par ceux perdus pour équipes entre elles.*

Pour plus de précision se reporter à l'article I.202.2 des règlements fédéraux.

Titre II Obligations et diverses dispositions

Article 1 - Transmission des résultats

L'équipe qui reçoit doit envoyer le premier exemplaire de la feuille de rencontre dans les cas suivants :

- Forfait ou exempté
- Réserve sur la feuille de rencontre
- Réclamation sur la feuille de rencontre
- Cartons
- Rapport de juge-arbitre

- Demande de la commission sportive

Cet envoi se fait par courrier urgent (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard le lundi suivant la journée de championnat à l'adresse suivante :

Comité de l'Isère de Tennis de Table

Maison des Sports – Bureau 213

7 rue de l'industrie

38327 EYBENS cedex

Attention : Une nouvelle adresse vous sera communiquée au 1^{er} novembre 2017

Un envoi par courriel est toléré à contact@ttisere.com

Le deuxième exemplaire sera remis à l'équipe visiteuse, le troisième conservé par l'équipe qui reçoit.

L'équipe bénéficiant d'un forfait ou étant exempte est chargée de transmettre la feuille de rencontre **comportant la composition de ses joueurs qui auraient dû participer.**

Dans les autres cas, l'envoi de la feuille n'est pas à réaliser mais le club recevant se doit de conserver l'original de la feuille signée et doit être en capacité de la fournir sous 48 heures au Comité en cas de demande. La conservation doit être réalisée jusqu'à la date de début d'une nouvelle phase.

Article 2 - Saisie des résultats

L'équipe qui reçoit devra également saisir les résultats et le détail de la feuille de rencontre avant le dimanche **16h00**. Pour saisir les résultats et le score il est nécessaire d'utiliser l'espace MonClub. ~~Une marche à suivre est disponible sur le site de la Ligue dans la rubrique Sportif/Championnat par équipe/la saisie des feuilles de rencontres.~~

~~Lien : <http://www.lratf.fr/administratif/formations-administratives/1024-la-saisie-des-feuilles-de-rencontre.html>~~

En cas de dysfonctionnement du site fédéral, les résultats devront être transmis par courriel au comité : contact@ttisere.com

Le récapitulatif ITT Infos sera élaboré et envoyé par email dès le lundi d'après ces résultats. Les retardataires se verront appliquer une pénalité financière.

Article 3 - Brûlage article II.112 des règlements sportifs de la fédération)

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1, 2, 3...). La numérotation est faite par la Commission compétiteur départementale. Les équipes sont renumérotées en 2ème phase pour simplifier les problèmes de brûlages.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou à ces équipes (exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en 4).

Le brûlage sera remis à zéro à la fin de chaque phase.

Il n'y a pas de brûlage entre équipes de D 4, ni entre championnat féminin et masculin.

Au titre d'une même journée une féminine peut participer au championnat féminin et au championnat masculin. De même au titre d'une même journée un jeune peut participer au championnat jeunes et au championnat féminin (si c'est une féminine) ou masculin.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2è journée d'une phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée de cette phase dans une équipe de numéro inférieur.

Cette règle s'applique donc pour la phase 1 et pour la phase 2.

Article 4 - Non-Participation à un tour de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte à une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre suivant les conditions définies dans les articles du présent chapitre.

Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Article 5 - Participation des féminines au championnat masculin

Pas de restriction.

Article 6 - Composition de l'équipe

En PR/D1/D2/D3 les équipes incomplètes sont interdites **sauf la dérogation suivante :**

Un CLUB est autorisé UNE SEULE FOIS par phase, à présenter une équipe incomplète à 3 joueurs sans être pénalisée par un 14-0, mais en comptant le score réel (avec 0 pt pour les parties du joueur manquant).

En D4 un joueur absent uniquement est toléré.

Article 7 - Nombre de joueurs mutés (II.111 des règlements sportifs de la fédération)

Un seul joueur muté par équipe est autorisé en première phase dans toutes les divisions départementales. En seconde phase, 2 joueurs mutés sont acceptés (mutation avant le 1^{er} juillet **2017**) pour les équipes de PR, D1, D2 et D3. En D4 un seul joueur muté dans les 2 phases.

Nouveaux clubs (affiliation première année hors fusion)

Pas de restriction de mutés

Les joueurs en mutation exceptionnelle à partir du 1^{er} juillet **2017**, sont considérés mutés pendant un an, de date à date.

Article 8 - Nombre de joueurs étrangers : 1 joueur étranger au maximum par équipe

Article 9 - Tenue de la feuille de rencontre

Les rencontres doivent être dirigées par un JA1 en activité dans toutes les divisions départementales. Des pénalités financières seront appliquées pour défaut de JA1 en PR et en D1 (voir chapitre arbitrage et juge arbitrage).

La direction d'une rencontre par un JA1 entraîne obligatoirement sa responsabilité (priorité donnée au JA1 de l'équipe receveuse) dans le déroulement de la rencontre et sa signature sur la feuille de rencontre.

En cas d'absence d'un JA1 dans l'équipe receveuse, un JA1 de l'équipe se déplaçant peut officier.

En cas d'absence de JA1 dans chacune des deux équipes, le club recevant est responsable de la rédaction complète de la feuille de rencontre **ou de la saisie sous le logiciel GIRPE.**

Chaque joueur doit prouver sa licenciation, la présence de son certificat médical et le cas échéant de son identité au juge arbitre ou à défaut au rédacteur de la feuille de rencontre.

A défaut, les joueurs ne sont pas autorisés à jouer.

L'utilisation de GIRPE est conseillée.

Article 10 - Responsabilité des capitaines

Il doit signaler dans les réserves toutes anomalies.

Si par négligence ou complaisance il ne le faisait pas, il pourrait s'exposer à des décisions sportives et pénalité financière pour son équipe. Les bonnes relations entre clubs et entre équipes n'excluent pas un minimum de rigueur dans le déroulement de nos compétitions officielles.

Article 11 - Ordre des rencontres sur 14 journées, 1^{ère} et 2^{ème} phase

1ere Journée	1 reçoit 8	2 reçoit 7	3 reçoit 6	4 reçoit 5
2eme Journée	7 reçoit 1	6 reçoit 2	5 reçoit 3	8 reçoit 4
3eme Journée	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4	8 reçoit 7
4eme Journée	5 reçoit 1	4 reçoit 2	3 reçoit 8	6 reçoit 7
5eme Journée	1 reçoit 4	2 reçoit 3	7 reçoit 5	8 reçoit 6
6eme Journée	3 reçoit 1	2 reçoit 8	4 reçoit 7	5 reçoit 6
7eme Journée	1 reçoit 2	7 reçoit 3	6 reçoit 4	8 reçoit 5

Article 12 - Numérotation des journées sur SPID :

N° journée dans phase	N° tour SPID	PRO A et B	Nationales	Régionales	Départementales
1	2		30 sept 2017	30 sept 2017	30 septembre 2017
2	3		7 octobre 2017	7 oct 2017	7 octobre 2017
3	4		21 octobre 2017	21 octobre 2017	21 octobre 2017
4	5		4 novembre 2017	11 novembre 2017	11 novembre 2017
5	6		18 novembre 2017	18 novembre 2017	18 novembre 2017
6	7		25 novembre 2017	2 décembre 2017	2 décembre 2017
7	8		9 décembre 2017	9 décembre 2017	9 décembre 2017
8	9		Exempt	Exempt	Exempt
9	10		Exempt	Exempt	Exempt
10	11		Exempt	Exempt	Exempt
11	12		Exempt	Exempt	Exempt
Remise à zéro du brûlage					
1	13		20 janvier 2018	20 janvier 2018	20 janvier 2018
2	14		3 février 2018	3 février 2018	3 février 2018
3	15		17 février 2018	3 mars 2018	3 mars 2018
4	16		10 mars 2018	10 mars 2018	10 mars 2018
5	18		24 mars 2018	24 mars 2018	24 mars 2018
6	19		7 avril 2018	7 avril 2018	7 avril 2018
7	21		5 mai 2018	5 mai 2018	5 mai 2018
8	22		2-3 juin 2018 Titres et barrages	2-3 juin 2018 Titres et barrages	2-3 juin 2018 Titres et barrages
9	23		2-3 juin 2018 Titres et barrages	2-3 juin 2018 Titres et barrages	2-3 juin 2018 Titres et barrages

N° journée dans phase	N° tour SPID	PRO A et B	Nationales	Régionales	Départementales
10	24		2-3 juin 2018 Titres et barrages	2-3 juin 2018 Titres et barrages	2-3 juin 2018 Titres et barrages
11	25			2-3 juin 2018 Titres et barrages	exempt

Article 13 - Montées et descentes

Cela se fait selon les critères du niveau supérieur c'est à dire régional.

Montées 1^{ère} phase :

Les 1ers montent en Régionale soit 3 équipes,*

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D1 montent en PR

soit 6 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D2 montent en D1

soit 6 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D3 montent en D2

soit 7 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D4 montent en D3

soit 6 équipes (si

4 poules de D4).

(* : Quota défini par la commission sportive régionale lié au nombre de licenciés)

Montées 2^{ème} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale soit 3 équipes,

Les 1ers de D1 montent en PR

soit 4 équipes,

Les 1ers de D2 montent en D1

soit 4 équipes,

Les 1ers de D3 montent en D2

soit 5 équipes,

Les 1ers de D4 montent en D3

soit 4 équipes (si 4 poules de D4).

Des montées supplémentaires sont attribuées par des barrages supplémentaires entre les deuxièmes de chaque division (cf. barrages).

Descentes en générale pour chaque phase :

Descentes de Régionale	Descentes PR en D1	Descentes D1 en D2	Descentes D2 en D3	Descentes D3 en D4 ** Si 4 poules D4 **
0	3	3	4	3
1	4	4	5	4
2	5	5	6	5
3	6	6	7	6
4	7	7	8	7
5	8	8	9	8
6	9	9	10	9
N	N+3	N+3	N+4	N+3 si 4 poules

Nombre de descendants de D3 en D4 en fonction du nombre de poule de D4.

Descentes de Régionale	4 Poules de D4	5 Poules de D4	6 Poules de D4	7 Poules de D4
	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2
0	3	4	6	7
1	4	5	7	8
2	5	6	8	9

3	6	7	9	10
4	7	8	10	11
5	8	9	11	12
6	9	10	12	13
N	N+3	N+4	N+6	N+7

CHAPITRE III. CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Suivant convocation
Date	Suivant convocation
Délégué	Guy ROCHETTE
Liste de qualification	Inscription sur SPID
Liste de compétition	En fonction du résultat du tour précédent, des points CF du classement licence
Mise en poule	serpent aménagé
Mise en tableau	TED OK-KO tirage au sort suivant formule D1 des règlements fédéraux.

Titre I Généralités

Article 1 - Conditions de participation

Le Critérium fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT qui doivent prouver leur licenciement « traditionnelle » et la possession d'un certificat médical en cours de validité. Les joueurs peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

Article 2 - Inscription :

2.1 Pour les joueurs évoluant en National ou Régional respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral et régional.

2.2 Pour les joueurs évoluant en départemental les inscriptions, (ou réinscriptions) sont possibles à chaque tour. Elles sont closes 9 jours avant le WE de la compétition, donc prisent en compte jusqu'au mercredi à minuit de la semaine précédente

2.3 Les inscriptions se font uniquement par Internet sous l'espace « Mon club » en direct par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer.

Attention si vous souhaitez annuler une inscription, il est impératif de prévenir le comité par email à contact@ttisere.com et ne surtout pas annuler l'inscription dans l'espace Monclub. Sinon ces inscrits seront tout de même pris en compte et facturés aux clubs (facturation automatique).

2.4 Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mail sur contact@ttisere.com. et feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).

2.5 Intégration des féminines :

Si le nombre de participantes à l'échelon départemental est insuffisant les féminines pourront être intégrées dans les tableaux masculins en fonction de leur catégorie d'âge et des critères de qualification ci-dessous.

A l'issu de chaque tour les meilleures féminines montent en PN féminine en fonction des places offertes.

Elles n'interfèrent pas dans le classement des Messieurs pour la montée en PN.

Dans le présent règlement le terme joueur s'applique également aux féminines.

Article 3 - Qualification

3.1 Qualification des joueurs dans les différentes divisions départementales:

Pour chaque catégories (de seniors à benjamins).

3.1.1 Pour le premier TOUR :

Les joueurs sont d'abord classés suivant leurs **points CF** de la saison précédente. Ce qui donne leur **RANG CF**.

Les nouveaux inscrits (qui n'ont pas de points CF) prennent tous comme classement CF celui du dernier joueur ayant participé au tour précédent plus 1.

Ensuite tous les joueurs sont classés suivant leurs **points licence**. Ce qui donne leur RANG Licence.

En cas d'égalité de points licences le classement CF est pris en compte, s'il y a toujours égalité les joueurs prennent le même numéro d'ordre licence.

Après la détermination de ces deux classements (CF & Points Licence) une **Note Combinée** est calculée pour chaque joueur suivant le mode de calcul suivant :

Note Combinée = [(Rang CF multiplié par 1,25 + Rang licence)] / 2

Les joueurs sont alors **classés** suivant cette note combinée qui leur donne leur **numéro d'ordre**. Ils sont ensuite répartis dans les différentes divisions suivant ce **numéro d'ordre**.

En cas d'égalité avantage au joueur ayant le meilleur classement CF, si l'égalité persiste avantage au meilleur classement licence, si l'égalité persiste tirage au sort.

Pour les catégories Minimes et Benjamins en cas d'égalité c'est le CTD qui réalise un tirage au sort 'dirigé' en fonction de critères sportifs qu'il sera seul à appliquer.

Restrictions :

Pour chaque division le premier de chaque groupe lors de la dernière journée de la saison précédente est obligatoirement qualifié en division supérieure pour le 1^{er} tour de la saison suivante, si il ne change pas de catégorie.

En seniors :

Les joueurs classés 1800 points et plus intègrent d'office la D1 même si leur classement combiné ne le leur permet pas ;

Les joueurs classés 1500 points jusqu'à 1799 sont placés au moins en D2 même si leur classement combiné ne le leur permet pas.

Les joueurs classés 1200 points jusqu'à 1499 sont placés au moins en D3 même si leur classement combiné ne le leur permet pas.

3.1.2 Pour tous les tours suivants :

Les joueurs sont classés en fonction des résultats du tour précédent, cela donne leur **rang CF**.

Les joueurs excusés dans les délais prennent la dernière place de la division dans laquelle ils étaient qualifiés, ils sont départagés entre eux en fonction de leur place de qualification du tour précédent.

S'il y a de nouveaux inscrits (avec ou sans points CF) ils sont mis en fin de liste et prennent tous comme **rang CF** le nombre de classés après le tour précédent + 1.

Les joueurs WO (ou non excusés dans les délais) au tour précédant qui se réinscrivent sont placés en fin de liste (après les nouveaux inscrits). Ils prennent tous comme **rang CF** le nombre de joueurs qui les précèdent + 1.

Ils ne sont pas considérés comme 1^{er} descendant dans cette nouvelle division. Ils sont considérés comme de nouveaux inscrits mais ne pourront intégrer qu'une division au moins inférieure à 2 divisions de celle où ils ont fait WO (ex WO en D1, ne peut intégrer au mieux que la D3).

REPECHAGE DES EXCUSÉS OU DES NOUVEAUX INSCRITS.

Les nouveaux inscrits, ou les joueurs excusés dans les délais avec un classement licence > 550 pourront être intégrés dans les différentes divisions suivant la règle ci-dessous :

Trois nouveaux inscrits (ou excusés) au maximum peuvent être intégrés par tableau de 13 à

19 joueurs;
deux si tableau de 7 à 12 et un si tableau de 3 à 6 joueurs.

Mode opératoire :

- a) Les joueurs sont classés suivant les résultats du tour précédent (rang CF).
- b) Ils sont divisés par groupe de 16 (ou moins si nbre de joueurs insuffisant).
- c) Une note combinée est déterminée pour chaque joueur comme pour le premier tour. Tous les joueurs se voient attribuer **un numéro d'ordre** suivant leur note combinée.

Ce **numéro d'ordre** permettra de repêcher ou non des excusés ou de nouveaux inscrits.

- d) Les montants de chaque division du tour précédent sont placés en fin de division (ce qui définit le 1° non descendant avant la procédure de repêchage)

- e) Le **numéro d'ordre** des excusés ou nouveaux inscrits est alors analysé :
On regarde parmi les excusés ou nouveaux inscrits (dans l'ordre du RANG CF) s'il y en a avec un **numéro d'ordre** inférieur ou égal à 16 qui pourraient être intégrés en D1.

S'ils sont plusieurs on commence par celui qui a le meilleur **numéro d'ordre**

On regarde ; à condition que les joueurs placés devant lui en D2 aient un **numéro d'ordre supérieur** ; si le premier non descendant de D1 a un **numéro d'ordre** supérieur. Si c'est le cas le nouvel inscrit (ou excusé) prend la place du premier non descendant, qui devient descendant et se retrouve 1er de D2.

On recommence avec les deux suivants nouveaux inscrits (ou excusés), suivant leur **numéro d'ordre** avec les mêmes critères de qualification que ci-dessus.

Ensuite on continue avec les mêmes critères pour les nouveaux inscrits (ou excusés) qui ont un **numéro d'ordre** inférieur ou égal à 32 afin de vérifier s'ils peuvent être repêchés en D2.

Ensuite on continue avec les mêmes critères pour les nouveaux inscrits (ou excusés) qui ont un **numéro d'ordre** inférieur ou égal à 48 afin de vérifier s'ils peuvent être repêchés en D3 et ainsi de suite jusqu'à la dernière division..

Les nouveaux inscrits (ou excusés) restants sont placés suivant leur **numéro de rang CF** et départagés entre eux suivant leur **numéro d'ordre**.

3.1.3 Règle spécifique lorsque les féminines jouent avec les garçons :

Elles jouent avec les garçons dans leur catégorie d'âge.

Pour le calcul de la note combinée du **premier tour**, celles qui ont des points CF sont départagées entre elles grâce à leurs points CF mais elles sont placées après le dernier garçon avec points CF.

Les filles qui n'ont pas de points CF sont considérées comme des nouvelles inscrites. (idem aux garçons)

A l'issue de chaque tour les féminines seront considérées comme ayant toutes jouées en D1 fille de leur catégorie et marqueront les points CF en conséquence (dans la limite de 16 joueuses). La mieux placée dans la plus haute division montera en PN.

Pour les catégories jeunes où le classement intégral n'est pas réalisé il conviendra en cas d'égalité entre plusieurs filles de faire disputer des parties de classement.

Nota : Si les filles ne jouent pas dans la même division le classement tient compte de la division.(ex une fille 16° en D2 sera mieux classée qu'une 1° en D3)

3.2 La liste des inscrits sera diffusée sur le site au plus tard le lundi de la semaine de la

compétition, cela pour vérification par les clubs. **En cas d'oubli ou d'erreur la responsabilité des clubs sera engagée.**

3.3 La liste définitive PAR TABLEAUX sera diffusée au juge-arbitre et sur le site le jeudi précédent la compétition, aucune inscription sur place n'est possible même en cas de tableau incomplet.

Article 4 - Placement des joueurs dans les poules

Les joueurs qualifiés pour une division sont placés dans les poules en tenant compte de l'ordre des qualifiés dans la division.

Article 5 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

Article 6 - Matériel et tenue

- Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs.
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 7 - Catégories

Les catégories seniors à benjamins seront en compétition, soit uniquement les tableaux suivant :

- 18 ans, et plus
- moins de 18 ans,
- moins de 15 ans,
- moins de 13 ans,
- moins de 11 ans.

Article 8 - Arbitrage

Les joueurs et joueuses doivent se faire pointer à la table du Juge-Arbitre dès leur arrivée dans la salle. Après leur dernière partie, les joueurs et joueuses doivent impérativement rester à disposition du Juge-Arbitre pour arbitrer une partie (quel que soit la catégorie) avant de pouvoir partir.

Le non-respect de cette règle entraîne les sanctions suivantes :

- 1ère infraction : rétrogradation à la dernière place de la division et descente automatique.
- 2ème infraction : exclusion du critérium fédéral pour la saison en cours.

Article 9 - Retard

Voir règlement fédéral (III.109)

Article 10 - Abandon

Voir règlement fédéral (III.303)

Article 11 – Sélection d'un joueur :

Tout joueur qui ne peut participer à un tour du CF suite à un des cas énoncés ci-dessous sera maintenu dans la division pour laquelle il était qualifié (il gardera le même rang) :

- Convocation pour officier comme arbitre ou JA au titre de la FFTT ou ligue ou CD38
- Sélection par la FFTT, Ligue, ou handisport
- Pour une féminine pendant sa grossesse.

Titre II Déroulement sportif

Article 1 - Nombre de tours et décompte des points

Le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue ; ces points servent à qualifier les meilleurs pour le championnat de France seniors et jeunes, ils servent aussi à qualifier les joueurs pour le 1° tour de la saison suivante.

Pour plus d'informations, se référer aux règlements fédéraux

Article 2 - Dans toutes les catégories

2.1 Règle générale : A l'issue des poules les 1° sont directement placés dans le tableau OK, les 2° et 3° disputent un barrage et le vainqueur intègre le tableau OK et le perdant le

tableau KO. Les 4° intègrent le tableau KO.

Lorsqu'il y a une poule de 5 (et d'autres poules de 4) avec tableau final, le 5° ne participe pas au tableau final il est classé dernier. *(s'il y a plusieurs poules un barrage entre les 5° peut être organisé à la discrétion du JA)*

Lorsqu'il y a une poule de 6, il n'y a jamais de tableau final, c'est le classement de la poule qui est pris en compte.

2.2 - Pour le tableau des plus de 18 ans:

Chaque groupe de 16 joueurs constitue une division.

4 poules de quatre suivies d'un tableau de 16 OK KO classement Intégral

Pour la dernière division

Suivant le nombre de joueurs inscrits application de la règle suivante pour le placement des joueurs :

1 à 3 : Les intégrer à la division supérieure dans des poules de 5 (les 5° de poule ne disputent pas

le tableau final et prennent la dernière place dans le classement)

4 à 5 : créer 1 poule avec classement intégral sans tableau ensuite.

6 à 10 : 2 Poules de 3,4 ou 5 joueurs puis un tableau classement intégral de 8 joueurs maxi .

11 : créer 1 poule de 5 et une de 6 avec classement intégral sans tableau ensuite

12 à 16 : 4 poules de 3 ou 4 ou 5 joueurs puis tableau classement intégral de 16 joueurs maxi.

2.3 Pour les autres catégories (les jeunes) idem que 2.2 en limitant le classement intégral pour les places 1 à 4 coté OK et 9 à 10 côté KO. *(Si les joueurs le souhaitent et avec l'accord du JA d'autres parties de classement peuvent être organisées)*

Titre III Montées en divisions supérieures

Article 1 - Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en régionale

2.1 - Pour le tour 1 messieurs et dames, le premier du tour 4 de D1 de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.

2.2 - Pour les autres tours messieurs et dames, un quota de montants est fixé par l'échelon supérieur ; la ligue, en fonction des inscrits de chaque comité.

Article 3 - Montées entre divisions départementales

3.1 -

3.1.1 Pour Chaque groupe :

De 3 à 6 joueurs : un montant

De 7 à 12 joueurs : deux montants

De 13 à 19 joueurs : 3 montants

3.1.2 **Règle spécifique lorsque les filles jouent avec les garçons :**

A partir du 2° tour, les filles sont qualifiées suivant les mêmes règles que les garçons.

Donc une fille peut faire parti des montants.

Si une fille descend de PN :

Elle prendra comme RANG CF le rang précédant la première fille évoluant en départemental dans sa catégorie. (le rang des joueurs suivant sera donc incrémenté de +1)

A défaut de fille dans sa catégorie elle prendra comme RANG CF la dernière place des joueurs garçons ayant participé au tour précédent.

Dans tous les cas si sa note combinée lui est plus favorable elle déterminera sa place.

Refus de montée en PN :

Si une fille refuse la montée en PN (fille) elle ne pourra pas monter en division supérieure garçon si elle était dans les 3 premiers.

Titre IV Les forfaits

Article 1 - Forfaits excusés

1.1 - Un joueur ne sera excusé, que si le comité est prévenu de son absence par courrier électronique reçu au plus tard le vendredi précédant la compétition jusqu'à 12h00 (heure du courriel faisant foi).

1.2 - La seule adresse valide pour les envois de courriels est celle du comité, **contact@ttisere.com**.

1.3 - Passé ce délai, tout forfait ne sera considéré excusé que dûment justifié avec documents fournis sous 48 heures (certificat médical ou autre).

1.4 - Tout courrier papier ne comportant pas la mention « Tennis de table - Bureau 213 » sur l'enveloppe sera nul et non avenu.

1.5 - En conséquence d'un forfait excusé sur la compétition, le joueur forfait aura comme classement CF la dernière place de sa division pour le tour suivant.

Article 2 - Forfaits non excusés

2.1 - un joueur ne prévenant pas de son absence sera déclassé et s'il veut réintégrer la compétition il pourra demander à son club de le réinscrire à la compétition pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF.

2.2 - Les points de la compétition antérieurs à l'exclusion seront annulés.

2.3 - Pour le dernier tour :

2.3.1 Une pénalité financière sera appliquée selon les modalités prévues au niveau financier.

2-3-2 Si le joueur s'engage à cette compétition l'année suivante il descendra de deux divisions par rapport à la division à laquelle il a droit avec ses points (Coefficient) sur la compétition.

CHAPITRE IV. CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS ET JEUNES

Récapitulatif technique	
Club organisateur	TT URIAGE (lieu ST MARTIN D'URIAGE)
Date	13 et 14 janvier 2018
Délégué	Laurent Seguin
Liste de qualification	au point CF et sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	Serpent aménagé (article 1.302 des règlements fédéraux). Poule de 3 ou 4 selon le nombre de joueurs inscrits. 2 qualifiés par poules quelque soit le nombre d'inscrits dans la poule
Mise en tableau	TED tirage au sort (article 1.305.3 des règlements fédéraux).

Titre I Participations et forfaits

Article 1 - Pour participer, les joueuses et joueurs doivent être munis d'une licence traditionnelle validée médicalement et en cours de validité.

Article 2 - Qualification

Les tableaux sont ouverts en priorité aux participants au Critérium fédéral.

Les joueurs seront qualifiés dans l'ordre des points obtenus dans cette compétition.

Les tableaux seront complétés dans la limite des places disponibles par tout joueur licencié et répondant à l'article 1 du présent chapitre.

Le nombre de places disponibles sera indiqué avec la liste des qualifiés, il peut être différent suivant la division.

Article 3 - L'ensemble des joueurs doit s'inscrire et acquitter un droit d'inscription auprès du Comité de l'Isère.

Les confirmations d'inscriptions devront arriver au plus tard le **29 décembre 2017**. Les joueurs pouvant jouer dans plusieurs catégories devront confirmer pour chaque tableau.

Les listes définitives seront communiquées le lundi de la semaine de la compétition pour vérification par les clubs.

Article 4 - Tout joueur qualifié pour cette compétition a l'interdiction de participer à une autre épreuve organisée le même jour sous peine de sanction.

Article 5 - Forfaits

Les modalités de désistement suite à une inscription devront se faire au plus tard le jeudi 12h00 précédant la compétition. **Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.**

Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

Titre II Organisation sportive

Article 1 - La commission compétiteur étudiera cette compétition selon plusieurs axes et transmettra ses conclusions au plus tard avec la convocation :

Le nombre de qualifiés par tableaux sera définit.

L'organisation ou non de double et dans quel tableau.

La possibilité pour un joueur de jouer dans la catégorie immédiatement supérieure.

Le nombre de qualifiés dans ladite catégorie.

L'organisation sportive en fonction de la durée de la compétition et du nombre de tables Tableaux

Il sera organisé un championnat de l'Isère senior en masculin et féminin

De même, un championnat de l'Isère jeunes sera organisé **uniquement** dans les catégories suivantes : Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins en masculin et en féminine.

Des poules précéderont les tableaux à élimination directe.

CHAPITRE V. CRITÉRIUM VÉTÉRAN

Récapitulatif technique	
Club organisateur	TT SEYSSINOIS
Date	1 novembre 2017
Délégué	Bertrand Gallian
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux) poule de 4 avec 2 qualifiés (article I.301.4 des règlements fédéraux)
Mise en tableau	TED tirage au sort (articles I.305.1 et I.305.3 des règlements fédéraux)

Article 1 - Le championnat départemental vétérans est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Catégories

Cette épreuve comporte sept catégories :

En dames :

<i>Chapitre VI.</i>	<i>Vétérans 1, 40 ans et plus,</i>
<i>Chapitre VII.</i>	<i>Vétérans 2, 50 ans et plus,</i>

Chapitre VIII. Vétérans 3-Vétérans 4, 60 ans et plus.
En messieurs :

Chapitre IX. Vétérans 1, 40 ans et plus,
Chapitre X. Vétérans 2, 50 ans et plus,
Chapitre XI. Vétérans 3, 60 ans et plus,
Chapitre XII. Vétérans 4, 70 ans et plus.

Article 1 - Tout joueur licencié désirant participer au championnat vétérans devra s'acquitter d'un droit d'inscription.

Article 2 - Qualification : l'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

Article 3 - Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf en V4 messieurs et en dames où le nombre d'engagés pourra amener le comité à regrouper des catégories.

Article 4 - Un classement sera mis en place pour attribuer les places 1 à 4 ou 1 à 8 en fonction du nombre de joueurs à qualifier.

Article 5 - Le responsable de l'épreuve peut décider de proposer aux joueurs non qualifiés une formule facultative de consolation. Les parties sont prises en compte pour le classement.

CHAPITRE XIII. COUPE VÉTÉRANS

Récapitulatif technique	
Club organisateur	TT SEYSSINOIS
Date	1 novembre 2017
Délégué	Bertrand Gallian
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	NON
Mise en tableau	TED avec tirage au sort (articles I.304.1 et I.304.2 des règlements fédéraux)

Article 1 - La coupe départementale vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la F.F.T.T. âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Formules

Les rencontres opposent 2 joueurs.

Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article VI.202 des règlements fédéraux)

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (trois manches gagnées), la rencontre se termine à score acquis.

Article 3 - Tableaux

Le tableau A pour les plus de 40 ans.

Le tableau B pour les plus de 50 ans.

Le tableau C pour les plus de 60 ans.

Le placement dans le tableau se fait selon l'addition des points (article VI.106.d des règlements fédéraux).

Article 4 - Composition des équipes

Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Pour chaque association, une seule entente est possible par catégorie.

Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixtes.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.

Article 5 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

CHAPITRE XIV. COUPE DES CLUBS BERNARD JEU

Cette compétition n'est plus organisée au niveau départemental par le comité (Décision du Comité Directeur du 14/09/2017)

CHAPITRE XV. FINALES PAR CLASSEMENT

Récapitulatif technique	
Club organisateur	CENTR'ISÈRE TT (lieu Voreppe ou Moirans)
Date	25 mars 2018
Délégué	Marie-Alix Bourbon – Jean-Marc Prière
Liste de qualification	Sur points licence phase 2, sur inscription dans chaque tableau. Limité à 48 pour chaque tableau messieurs, et 16 pour chaque tableau dames.
Liste de compétition	dans l'ordre décroissant des points licence (sauf si la FFTT met à disposition un outil d'extraction des points licence mensuels)
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux). Poules de 3 ou 4 en fonction du nombre d'inscrits. 3 qualifiés par poules quelque soit le nombre d'inscrits dans la poule. Tous les joueurs sont qualifiés dans le tableau final
Mise en tableau	Article I.305.4 Titre I. des règlements fédéraux. TED avec classement des 8 premiers.

Article 1 - Conditions d'inscription

~~Les joueuses et joueurs de moins de 13 ans au 1er janvier de la saison en cours ne peuvent participer à cette compétition.~~

Tous les joueurs depuis la catégorie « benjamin » peuvent s'inscrire.

Ils devront le faire auprès du comité de l'Isère et acquitter un droit d'inscription.

Article 2 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Article 3 - Forfaits

Les modalités de désistements vous seront communiquées avec la convocation.

Les joueurs inscrits ne prévenant pas de leur désistement, dont les modalités figurent sur la convocation, se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4 - Organisation sportive

Les classements pris en compte sont ceux diffusés au premier janvier de la saison en cours.

Les inscrits ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement. Cependant, le comité se réserve le droit en cas de très peu de participants dans un tableau, de faire jouer avec le tableau le plus proche.

Article 5 - Tableaux messieurs

M8 : classement 08 : points maximum : 899.

M10 : classement 10 : points maximum : 1099.

M12 : classement 12 : points maximum : 1299.

M15 : classement 15 : points maximum : 1599.

Article 6 - Tableaux dames

D5 : classement 5 : points maximum : 599.
D7 : classement 7 : points maximum : 799.
D9 : classement 9 : points maximum : 999.
D12 : classement 12 : points maximum : 1299.

Article 7 - Poules et tableaux

La compétition se déroule en poules de trois ou quatre en fonction des inscrits.
Dans chaque tableau la mise en poules se fait selon l'article I.302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé).
Quelque soit le nombre de joueurs dans une poule, les trois premiers de chaque poule sont placés dans un TED avec classement des 8 premiers en tableau Messieurs et des 4 premières en tableau Dames selon l'article I.305.4 Titre I des règles applicables à toutes les compétitions.
La compétition se déroule intégralement au meilleur des cinq manches.

CHAPITRE XVI. INTERCLUBS JEUNES

Récapitulatif technique	
Club organisateur	US SAINT-EGREVE
Date	4 février 2018
Délégué	Marie-Alix Bourbon – Jean-Marc Prière
Liste de qualification	24 équipes maximum sur inscription
Liste de compétition	dans l'ordre décroissant par addition des points du dernier classement officiel
Mise en poule	1ere édition - cela dépendra du nombre d'inscrits
Mise en tableau	Tableau à classement intégral (selon liste de qualification ou selon résultats des poules si des poules sont organisées)

Article 1 - Cette compétition est ouverte aux **licenciés traditionnels** filles et garçons

Article 2 - Sont autorisés à jouer dans cette compétition, les **poussins, benjamins, minimes, filles et garçons**.

Article 3 - La mixité est obligatoire dans les équipes. De même, des joueurs de catégories différentes peuvent être mélangés. Chaque équipe doit comporter 1 fille minimum et 1 poussin ou benjamin minimum.

Article 4 - Le nombre d'équipes maximum est fixé à 24. Les clubs pourront engager une 2^e d'équipe si le nombre de 24 n'est pas atteint.

Article 5 - Les équipes sont composées de **4 joueurs(euses)**.

Formule **4 simples + 1 double mixte**.

Les joueurs(euses) sont placés dans l'ordre du classement FFTT sur la feuille de rencontre.
1^{ere} partie entre les 2 N°4

2ème partie entre les 2 N°1

3ème partie Double mixte

4ème partie entre les 2 N°2

5ème partie entre les 2 N°3

Toutes les parties sont obligatoirement jouées, pas de score acquis.

Article 6 - Les rencontres se déroulent **sur 2 tables**. Toutes les équipes inscrites seront regroupées en un lieu unique. 24 tables nécessaires si 24 équipes inscrites. Date fixée au calendrier.

Article 7 - Un classement intégral sera établi. 3 à 4 rencontres, dans la journée, garanties.

Article 8 - A l'issue de la compétition départementale, les 4 meilleures équipes montent sur le podium et la 1ère est sacrée championne de l'Isère. Ces 4 équipes seront qualifiées pour un échelon inter-départemental avec le comité du Rhône le 27 mai 2018 à St Quentin Fallavier.

Article 9 - Les résultats des joueurs (performances et contre-performances) seront saisis dans SPID et compteront pour les points classement.

CHAPITRE XVII. ENVELO'PING

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Dans les clubs participants
Date	Dates butoirs transmises par le délégué aux équipes inscrites
Délégué	Alain BOURDARIAT - 06 60 14 07 39 – Bertrand GALLIAN

CE CHAMPIONNAT EST TOTALEMENT DECONNECTE DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Article 1 - Ce championnat est ouvert aux clubs affiliés, corporatifs et loisirs.

Article 2 - Les rencontres se jouent un soir de semaine (accord de la date entre les 2 équipes), avant la date butoir figurant sur la feuille de poule si possible.

Article 3 - Il est ouvert aux licences traditionnelles et licences promotionnelles.

Article 4 - Le championnat se déroule en 1 ou 2 phases selon le nombre d'équipes. Pour chaque phase, utiliser le calendrier « ALLER ».

Article 5 - Constitution des poules

Un tableau vous sera envoyé **suite à** l'inscription des équipes.

Les poules sont constituées au maximum de 8 équipes sur des critères géographiques.

La 1ère phase permet le brassage des équipes.

La 2ème phase, si suffisamment d'équipes **sont inscrites, permet la** constitution de divisions.

Article 6 - Équipe

Les équipes sont constituées de 3 joueurs.

Les joueurs doivent être des catégories cadets à vétérans.

Chaque joueur doit être licencié (sauf club loisir) et son numéro doit figurer sur la feuille de rencontre.

Article 7 - Lorsqu'un club engage plusieurs équipes, un joueur qui aura joué 2 fois en équipe 1 ne pourra plus descendre en équipe 2 et ainsi de suite avec les équipes 3, 4...

Article 8 - En cas de forfait d'une équipe, il faut prévenir impérativement l'adversaire.

Article 9 - Communication

Il faut envoyer les feuilles de rencontres (exemplaire bleu et jaune) dès la fin de la rencontre au :

COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE
MAISON DES SPORTS – Bureau 213
7, rue de l'Industrie
38327 EYBENS cedex

Attention une nouvelle adresse sera communiquée au 1^{er} novembre 2017

L'exemplaire rouge est à conserver par l'équipe qui reçoit, l'exemplaire blanc est à remettre à l'équipe visiteuse. C'est le capitaine de l'équipe qui reçoit, qui se charge de la bonne tenue de la feuille et de son envoi.

Pour la diffusion aux clubs, il faut fournir une adresse courriel, pour recevoir toutes les informations concernant le championnat « semaine ».

Article 10 - Dates

Les équipes doivent être inscrites avant le 1^{er} octobre de la saison. Pour envoyer les poules, les coordonnées et des feuilles de rencontres aux clubs au 15 octobre de la saison. Le début du championnat sera avant le 31 octobre de la saison.

Article 11 - Il faut s'acquitter du coût de l'engagement prévu dans les tarifs.

CHAPITRE XVIII. ARBITRAGE ET JUGE-ARBITRAGE

Responsable : Laurent CHALET (CDA)

Titre I Orientations générales

Article 1 - Bilan 2016-2017

Arbitres en activité :

Au 1^{er} Juillet 2017 nous avons en Isère 289 AR et AC, 153 JA1s, 17 JA2s et 9 JA3s en activité.

Formations :

48 Arbitres Régionaux et Arbitres de Club et 16 JA1s ont été formés. 25 JA1s se sont remis à niveau.

Arbitrage des compétitions de haut niveau :

3 Arbitres Nationaux, 1 Juge Arbitre National, 1 Arbitre International et 1 arbitre International « blue bade » sont licenciés en Isère. Ils ont arbitré en championnat par équipes ProA, sur les championnats de France minimes juniors, seniors, et handisport, sur le criterium fédéral N1, au World Tour à Metz, à l'open de Finlande et juge arbitré un tour de CF N2 les championnats de France vétérans, et les championnats de France Minimes Juniors. Les arbitres qui souhaitent continuer vers le haut niveau doivent s'adresser à la CDA qui les accompagnera pour s'inscrire dans le cursus de formation d'Arbitre National.

Article 2 - Programme de formation :

Il est possible d'organiser des sessions théoriques d'AR et de JA1 dans les clubs, à la demande. Il faut pour cela 5 candidats au minimum et la mise à disposition d'une salle type « salle de cours » avec vidéo-projecteur.

Afin que la journée se déroule en toute convivialité, il est d'usage de réserver un bon accueil aux stagiaires et formateurs en offrant café, boissons, de quoi grignoter etc.
Contactez le comité à contact@ttisere.com si vous êtes intéressés pour organiser une session de formation théorique dans votre club.

Remises à niveau		Formations	
JA1	27 septembre 2017	AR	12 novembre 2017/ 04 mars 2018
JA2	11 octobre 2017	JA1	26 novembre 2017/ 11 mars 2018

Passage de pratiques ARs et JA1s les **02 et 03 juin** pour les titres et barrages départementaux à St Romain de Jalionas

D'autres dates pourront être proposées en cours de saison

Les demandes d'inscription aux examens se font par mail à contact@ttisere.com

Titre II Obligation de juge-arbitrage

Les rencontres du **championnat par** équipes doivent être dirigées par un **JA1 en activité**. Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée au club recevant pour les divisions PR et D1. La désignation du JA1 et la tenue de la feuille de rencontre sont de la responsabilité du club recevant.

Article 1 - En Pré-régionale :

Les clubs jouant à domicile doivent fournir un JA1 actif, joueur ou non.

Un JA1 joueur a la possibilité de juge-arbitrer la rencontre à laquelle il participe.

Un JA1 non-joueur a la possibilité de juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Article 2 - En Division 1 :

Le juge arbitre dirigeant la rencontre pourra être, par ordre de préférences :

Neutre (licencié dans un club autre que celui des joueurs). Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Non-joueur et licencié du club recevant. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe receveuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe

Non-joueur et licencié du club de l'équipe visiteuse. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe visiteuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe .

Titre III Arbitres régionaux (ARs)

Article 1 - Pré-requis :

Avoir une licence traditionnelle FFTT.

Participer à une session de formation théorique d'AR.

Article 2 - Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'examen pratique qui consiste à arbitrer des parties sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoirs-faire :

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles du jeu.

Connaître et savoir appliquer les codes nécessaires à une bonne lisibilité de la conduite des parties pour les juges-arbitres, les joueurs, les conseillers et le public (tenue du marqueur, gestuelle, rôles de l'arbitre principal et de l'arbitre adjoint).

Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s)

Article 1 - Pré-requis :

Être majeur. Cependant, un candidat non majeur peut se présenter aux examens de JA1 s'il a 18 ans pendant la saison en cours. S'il réussit l'examen pratique, il sera officiellement JA1 au jour de ses 18 ans.

Avoir une licence traditionnelle FFTT.

Être titulaire du grade d'AR. Cependant, un candidat qui a réussi la partie théorique d'AR peut se présenter à la session théorique de JA1.

Avoir pris connaissance des textes fédéraux et surtout du règlement du championnat par équipes

Participer à un stage de formation théorique de JA1.

Article 2 - Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'unité de valeur 2 (UV2) qui consiste à remplir une feuille de rencontre à partir de documents simulant une rencontre du championnat par équipes.

Réussir l'examen pratique qui consiste à diriger une rencontre par équipes sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoirs-faire :

Bien connaître les textes fédéraux, en particulier le règlement du championnat par équipes

Savoir diriger une rencontre par équipes et agir de manière appropriée pour assurer le bon déroulement de la rencontre (comportement et tenue des joueurs, respect de la durée des périodes d'adaptation, ...).

Savoir remplir une feuille de rencontre.

Article 4 - Recyclage :

Les JA1s doivent se recycler au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Le comité tolère que le recyclage ait lieu au cours de la 4ème saison, ensuite l'examen complet devra être repassé.

Article 5 - Activité :

Les JA1s doivent effectuer 3 prestations par saison pour rester en activité.

Si moins de 3 prestations sont effectuées dans une saison, les prestations comme juge-arbitre adjoint d'un JA2 ou d'un JA3 sur une compétition départementale comptent comme 2 prestations de JA1s. Cette tolérance est spécifique au comité de l'Isère et est indépendante des obligations de juge-arbitrage demandées aux équipes évoluant aux niveaux national et régional.

Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison

Voir site du comité rubrique Arbitres : <http://www.ttisere.com/arbitres.html>

Les listes des arbitres et juges arbitres est disponible sur le site de la ligue.

Titre VI Les contrôles de raquette en Isère

Article 1 - Objectifs : Les contrôles de raquette ont pour objectifs d'assurer, lors des compétitions officielles, l'utilisation de raquettes conformes aux règlements et de détecter les tricheries volontaires ou involontaires.

Article 2 - Principes

Lors d'une compétition officielle, en plus des vérifications usuelles des arbitres et juge-arbitres, les raquettes des joueurs utilisées lors des parties sont contrôlées par une équipe de contrôleurs à l'aide de matériel spécifique adapté afin d'en tester la conformité notamment en matière de solvants organiques volatiles (cf article 3.2.4.2 des règles du jeu).

Les modalités de contrôle sont portées à la connaissance des organisateurs, joueurs, arbitres et juge-arbitres.

Le refus de se soumettre à un contrôle ou l'échec aux tests de solvants d'une raquette utilisée pour une partie peut entraîner des sanctions telles que la partie perdue ou l'exclusion du joueur pour la compétition.

Article 3 - Compétitions soumises à des contrôles

Des contrôles officiels peuvent être organisés sur décision du Comité Directeur lors de n'importe quelle compétition officielle placée sous l'égide du Comité de l'Isère.

Les contrôles peuvent être annoncés ou inopinés.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 4 - Contrôleurs de raquette

Les contrôleurs de raquette sont des personnes habilitées par le Comité Directeur.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 5 - Contrôles pédagogiques

À la demande des clubs, des contrôles de raquette pédagogiques sans aucune sanction peuvent être organisés au cours des entraînements. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec le responsable du contrôle des raquettes à l'adresse du comité contact@ttisere.com.

CHAPITRE XIX. TOURNOIS

Titre I Préambule

Article 1 - Voici expliquée d'une façon simplifiée la démarche à suivre. Pour la procédure complète, contactez le comité qui vous la transmettra par mail. Souvent le règlement est cause de retards, suivez scrupuleusement les obligations du paragraphe IV ci-dessous.

Article 2 - N'envoyez pas un dossier incomplet.

Article 3 - C'est la ligue qui homologue les épreuves de niveau départemental.

Titre II Procédure d'homologation

Article 1 - Documents à fournir

Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue (tournois régionaux et départementaux), quatre documents sont à fournir. Il faut :

Demande d'homologation.

Attestation d'un juge arbitre.

Chèque de dépôt de garantie.

Règlement de l'épreuve.

Pour les épreuves de niveau national et international un chèque d'homologation doit être fourni en plus.

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 3000 € doit être homologuée au minimum nationale (application de l'arrêté du 25 juin 2003 publié au JO n°162 du 16 juillet 2003).

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 5000 € est de catégorie A.

Toute épreuve dont le montant atteint ou dépasse 3000 € et est inférieur à 5000 € est de catégorie B.

Article 2 - Ces documents doivent impérativement être transmis au Comité de l'Isère

Article 3 - Détail des documents

La demande d'homologation type est disponible en annexe ou auprès du comité.

Pour l'attestation du juge-arbitre, l'association organisatrice doit présenter une attestation écrite et signée d'un juge-arbitre s'engageant à officier pendant l'épreuve. Le nom, prénom et l'adresse et le numéro de licence doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité, de niveau minimum JA3. Pour le niveau national, une épreuve de catégorie A le niveau JAN est requis, pour une catégorie B le niveau minimal de JA3 est requis. Si le Juge Arbitre n'est pas licencié au club, un juge-arbitre adjoint licencié au club doit être fournis par l'association.

Le chèque de dépôt de garantie et le chèque d'homologation doivent être d'un montant prévu dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	HOMOLOGATION	DEPOT DE GARANTIE	Joueurs et joueuses autorisés
Internationale	FFTT – 500 €	170 €	Licenciés(es) FFTT + licenciés(es) à une fédération affiliée à l'ITTF
Nationale A et B	FFTT – 300 €	170 €	Licenciés(es) FFTT
Régionale	Ligue - gratuite	70 €	Licenciés Rhône Alpes
Départementale	Ligue - gratuite	40 €	Licenciés comité du club organisateur.

Le dépôt de garantie, rédigé à l'ordre de la Ligue Rhône-alpes de tennis de table, n'est pas encaissé, il est retourné au club après l'épreuve. ATTENTION, un tournoi peut être homologué sans que ses résultats soient pris en compte pour les classements. La ligue peut prendre en charge la saisie des résultats sous SPID. Ce service n'est pas gratuit : 0.30 € par joueur(euse) et par tableau pour les épreuves de niveau départemental et régional.

Le règlement fera foi en cas de litige et il devra impérativement comporter les éléments suivants (ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement) :

Catégorie de l'épreuve (voir tableau),

Numéro officiel d'homologation,

Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu),

Les différents tableaux organisés,

Les horaires de début de chaque tableau,

Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau,

Modalité de participation des joueur(euse)s ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération affinitaire le cas échéant,

Modalités de participation des féminines le cas échéant clairement définies selon les règles en vigueur,

Toute épreuve homologuée nationale ou internationale doit comprendre un tableau féminin,

Mention des catégories d'âge le cas échéant (si des tableaux jeunes sont prévus),

Mention d'interdiction : les poussins et les poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors,

Prise en compte ou non des résultats pour les classements,

Mention du montant total (toutes récompenses confondues) de la dotation de l'épreuve,

Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera,

Montants des engagements,

Date de clôture des engagements,

Coordonnées du responsable de l'organisation,
Date, heure, et lieu du tirage au sort public,
Dans le cas d'attribution d'un challenge son mode d'attribution doit être clairement défini.

CHAPITRE XX. CHAMPIONNAT JEUNES

Annulé car seulement 3 équipes engagées pour un minimum de 8.

CHAPITRE XXI. PLAN D'ACTION TECHNIQUE

Alain BOURDARIAT – Tél : 06 60 14 07 39 – e mail : alain.bourdariat@ttisere.com
Directeur Technique Départemental – Août 2017

DETECTION

1- POLE ISERE

Nouveau cette saison : le pôle Isère s'installe sur un lieu unique, le Campus de la Brunerie à Voiron (ex CREPS).

Les entraînements se dérouleront chaque mercredi en période scolaire de 14h15 à 18h15.

Ils viennent s'ajouter au volume hebdomadaire des joueurs.

Suivi: Le DTD, l'entraîneur de club et les entraîneurs du Pôle Isère feront le point régulièrement à propos du travail effectué ou à venir.

Réunions régulières du DTD avec les entraîneurs du pôle.

Réunion ETD et rencontres sur les compétitions permettront de faire un bilan, d'adapter les contenus, voire d'intégrer d'autres jeunes intéressants.

Liste des joueurs :

JUNIORS	CADETS	MINIMES	BENJAMINS	POUSSINS
RAY Lucas	REAU Maelys	MACAIRE Vincent	BONNETERRE Malichanh	RICHARD Clément
SIMON Tristan	FILLON Fanny	PERLI Robin	ANDRE POYAUD Romain	ALBERT Nelson
MONTIGON Lucas	DESCHAUX BEAUME Evan	GOIJON Louka	TRONQUIT Achille	FLANDINET Bastien
MAILLOT Benjamin	PITOT Tao	GILET Albin	HAJJAR Thimothé	
	GENEVEY Quentin	BONNETERRE Zéphyr	COUVERT Mewen	
	HAFSAOUI Elias	AIZAC de H. Ulysse	FREMIOT Arthur	
	FERRARI Nathan	GARCIA Matéo	OSSIMA Esteban	
		ROCHET Ewen	MOURIER Flavio	
		SERRAFINO Rubens		
		RIGGI Emma ?		

Entraîneurs	BOURDARIAT Alain	PEILLEX Patrick	BASARAN Sercan	
Entraînements individualisés				
À mettre en place	PERLI Robin			
	MOURIER Flavio			
	BONNETERRE Malichanh			

2 – JOURNEE DES PETITS

A – Journées des petits : Samedi 9 juin 2018

- Cette journée s'adresse aux Poussins (enfants nés après 2009).

Elle se déroulera à Echirolles de 10h à 12h et sera suivie du Premier Pas Pongiste l'après-midi de 14h à 17h

La priorité est d'inscrire de nouveaux jeunes (pas encore détectés) nés après 2009.

Elle sert aussi de finalité aux tournois locaux du Premier Pas Pongiste.

- Le but est de réaliser une large revue d'effectif des plus jeunes et de juger leur niveau dans l'optique du plan national de détection et des Intercomités de l'année suivante .
- chaque club peut inscrire des enfants nés entre 2009 et 2012 . La participation aux frais sera de 3,50€ par joueur.
- les éducateurs sportifs et entraîneurs de club feront des propositions au D.T.D. qui établira une liste définitive (s'il y a trop de joueurs) pour la convocation. La convocation sera envoyée par e mail à l'entraîneur du club.

3 - STAGES DEPARTEMENTAUX (sur sélection)

STAGE TOUSSAINT	STAGE NOEL	STAGE HIVER	STAGE PRINTEMPS 1	STAGE PRINTEMPS 2
23 au 25 octobre 2017	27 et 28 décembre 2017	20 au 22 février 2018	9 au 11 avril 2018	17 et 18 avril 2018
Lieu à définir	Lieu à définir	Lieu à définir	Mâcon	Moirans
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Liste détection	Liste détection	Liste détection	7 poussins,	Liste détection

(P-B1)	(P-B1)	(P-B1)	Poussines, B1 Filles	(P-B1)
Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste DTD	Liste groupe espoir (B2-M)
Joueurs du pôle Isère	Joueurs du pôle Isère	Joueurs du pôle Isère	+ 1 entraîneur stagiaire	Joueurs du pôle Isère

Ces stages sont le moyen d'assurer le suivi du programme détection départemental et de juger si certains jeunes joueurs peuvent intégrer le parcours d'excellence sportive (PES) mis en place par la FFTT.

- Le coût réel d'un stage détection de 2 jours est d'environ 70,00€ par joueur. Le comité prend à sa charge la moitié du coût, l'autre restant à la charge du stagiaire. Idem pour les stages de 3 jours : 50,00€ au lieu de 100,00€.
- Les éducateurs sportifs et entraîneurs seront les relais de l'information auprès des jeunes concernés.

4 - TOP DETECTION

Dimanche 10 décembre 2017 organisé par l'US St Egrève

Horaires : 8h45 pour le pointage – Fin : 16h

- Les tops seront organisés dans les catégories suivantes :

Enfants nés en 2007 – Pas d'échelon régional

Enfants nés en 2008

Enfants nés en 2009

Enfants nés en 2010 et après

Les Tops se dérouleront sur inscription des clubs.

La fiche d'inscription se trouve sur le site du comité : www.ttisere.com

- une convocation sera adressée par e mail à tous les clubs. Podium à l'issue des Tops.
- **Nombre de qualifiés pour le Top RA Auvergne:** Le Top Régional sera un Top 16 en garçons et en filles. A ce titre, le 1^{er} Isérois est sûr d'être qualifié dans chaque catégorie. Il peut y avoir une 2^{ème} place déterminée par la Ligue.

5- ACTIONS DE RECRUTEMENT – OPERATION RAQUETTES

Pourquoi et comment recruter des 4-7 ans?

- Concurrencer les autres sports qui ont aussi des sections baby (baby gym, baby basket, ...)
- Commencer le ping à 5-6 ans permet aussi d'espérer atteindre le haut niveau et pourquoi pas rivaliser avec les pays asiatiques et notamment les chinois.

Pour cela :

Le comité souhaite soutenir les actions des clubs destinées aux 4-7 ans.

Baby ping en famille, Baby ping à l'école, Baby ping au club, cycles scolaires et périscolaires
Contacter Alain Bourdariat 06 60 14 07 39 pour renseignements sur le kit baby ping, le DVD et les formations.

Opération raquettes: chaque enfant se voit offrir une raquette lors de l'action de découverte.

Une convention de partenariat devra être signée au préalable entre le club et le comité.

Un compte rendu de l'action est obligatoire.

L'achat des raquettes à prix préférentiel (3€) est soumis à la participation :

- d'au moins 1 joueur au top détection du 10 décembre.
- d'au moins 2 joueurs à la journée des petits du 9 juin.

6 – CHALLENGE « YVON DENOJEAN »

Ce challenge vise à récompenser la qualité du travail réalisé par les entraîneurs des clubs et la formation auprès des jeunes de poussins à cadets.

REGLEMENT

1- Tous les clubs de l'Isère dont les joueurs participent à des compétitions jeunes sont classés dans ce challenge.

2- Le challenge Yvon Denojean concerne toutes les catégories de poussins à cadets.

3- Les compétitions comptabilisées dans le challenge sont les suivantes:

- Critérium fédéral : classement départemental après les 4 tours.
- Top détection départemental
- Top détection régional
- Championnat de France B/M/C
- Championnat de l'Isère individuel P-B-M-C
- Championnat Régional individuel P-B-M-C
- Finale Match'ping Roger Brossard
- Interclubs jeunes (4 joueurs = Points multipliés par 4)
- Championnat Jeunes (3 joueurs = Points multipliés par 3)
-

4- Les résultats des joueurs mutés ne sont pas pris en compte dans le challenge.

5- Le décompte des points est le suivant:

Points compétitions départementales

Vainqueur : 16 pts / Finaliste : 15 pts

3^e : 14 pts / 4^e : 13 pts

5^e : 12 pts / 6^e : 11 pts

7^e : 10 pts / 8^e : 9 pts

9^e : 8 pts / 10^e : 7 pts

11^e : 6 pts / 12^e : 5 pts

13^e : 4 pts / 14^e : 3 pts

15^e : 2 pts / 16^e : 1 pt

Points compétitions régionales, zone, nationales

Vainqueur : 32 pts / Finaliste : 30 pts

3^e : 28 pts / 4^e : 26 pts

5^e : 24 pts / 6^e : 22 pts

7^e : 20 pts / 8^e : 18 pts

9^e : 16 pts / 10^e : 14 pts

11^e : 12 pts / 12^e : 10 pts

13è : 8 pts / 14è : 6 pts

15è : 4 pts / 16è : 2 pts

Points stages départementaux

10 pts par joueur

6- Une table de ping est offerte au vainqueur du challenge en fin de saison.

ELITE DEPARTEMENTALE

1- INTERCOMITES

1- ENTRAINEMENT DE PREPARATION (à confirmer)

- Il aura lieu le Mercredi 27 juin 2018 à Voiron – Campus de la Brunerie
- Objectif : rassembler la sélection Iséroise afin de préparer aux mieux les Intercomités en simple et surtout en double avec le soutien et la présence des capitaines.
- Une convocation sera envoyée à chaque joueur sélectionné.

2- INTERCOMITES

- Ils se dérouleront du 29 juin au 1er juillet 2018 (lieu à définir, PACA?)
- Ils concernent les poussins, benjamins et minimes des 24 comités de la zone Sud-Est + parfois des comités invités.
- Le DTD se réserve le droit de ne pas engager d'équipe dans une ou plusieurs catégories selon le niveau et l'investissement de nos joueurs.
- 2 joueurs sont sélectionnés par catégorie selon les critères suivants :
 - Points individuels
 - Tops
 - Investissement, sérieux, volume d'entraînement
 - Avis de la commission de sélection

L'équipe technique se réunit en avril ou mai pour faire la sélection. Le DTD a une voix prépondérante.

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

DEVELOPPEMENT QUALITATIF

1-FIDELISATION DES LICENCIES

A-MATCH'PING ROGER BROSSARD

	1 ^{er} TOUR	2ème TOUR	3ème TOUR	FINALE
DATES	19/11/17	21/01/18	04/03/18	28/04/18
HORAIRES	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-19h
LIEUX				CROSSEY
SUD ISERE 1	VARCES	ECHIROLLES	ECHIROLLES	
SUD ISERE 2	FROGES	FROGES	FROGES	
CENTRE ISERE	CROSSEY	CROSSEY	CROSSEY	
NORD ISERE 1	BOURGOIN	VAULX MILIEU	VAULX MILIEU	
NORD ISERE 2	MORESTEL	MORESTEL	MORESTEL	

Cette compétition est ouverte :

- - aux licences traditionnelles et promotionnelles
- - aux Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets. **(Pas de juniors)**
- - **aux Poussins, Benjamins ayant moins de 599 points au 1er juillet 2017**
aux Minimes, Cadets ayant moins de 530 points au 1er juillet 2017
- Cette compétition se déroule par secteur géographique le dimanche sous la forme d'une montée-descente de 9h à 12h . Le but étant de faire découvrir la compétition aux jeunes débutants et de permettre aux jeunes de faible niveau (moins de 599 ou 530 points) de pouvoir jouer plus afin de progresser, notamment les poussins et les benjamins qui ont peu de compétitions.
- Les meilleurs de chaque secteur (Nord Isère 1, Nord Isère 2, Sud Isère 1, Sud Isère 2 et Centre Isère) seront récompensés à chaque tour.
- La finale se déroule sous forme de poules et tableaux
Les 16 meilleurs joueurs par catégorie au prorata des 5 secteurs sont qualifiés.
La liste est préparée par le D.T.D
- Les inscriptions pour les 3 tours préliminaires se font en début de saison. Toutefois il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs au 2è tour et au 3è tour . Utiliser la fiche publiée sur www.ttisere.com

Coût de l'inscription: 7€

B – STAGE DEPARTEMENTAL ETE (sur inscription) – NOUVEAU EN 2018

- Lundi 16 au vendredi 20 juillet 2018 à Voiron – Campus de la Brunerie (ex CREPS)
- Ce stage est ouvert à tous (tout niveau, tout âge)
- Licence FFTT obligatoire.
- Plusieurs formules : interne – demi-pensionnaire - externe
- Objectifs:
 - offrir un entraînement de qualité pendant l'été.
 - augmenter le volume d'entraînement annuel des jeunes Isérois.

Informations détaillées et fiche d'inscription dans les prochains mois.

C - VISITES DE CLUBS

Le directeur technique contactera les clubs :

par téléphone ou par e mail et effectuera des visites pour

- Apprécier le niveau de l'école de tennis de table
- Juger du niveau de structuration du club
- Aider les entraîneurs de clubs, leur apporter des conseils.
- Renseigner les dirigeants (agrément sport, CNDS,)
- Discuter et juger et tenter de répondre aux questions et aux difficultés des bénévoles.

D - PROFESSIONALISATION

Aider les clubs à monter un dossier afin d'employer un éducateur sportif .

Aider à trouver les candidats.

Tableau des Éducateurs Sportifs en activité (voir ci-joint):

16 éducateurs professionnels cette saison. 6 CQP .

EDUCATEURS SPORTIFS

ES club: Educateur salarié de club

ES TI: Educateur Sportif Travailleur Indépendant

SALARIES

AS club : Animateur Sportif de club

DTD: Directeur Technique Départemental

E.T.A.P.S: Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

	NOM - Prénom	Diplômes	début	Né le	Employeur	Fonction	Contrat	Téléphone	E mail
1	BOURDARIAT Alain	DE - DESJEPS	1992	27/05/70	Comité de l'Isère TT	DTD	CDI - temps plein	06 60 14 07 39	alain.bourdariat@ttisere.com
2	BAALI Nouredine	DEJEPS	2013	12/12/79	Centr'Isère TT	ES club	CDI - temps plein	07 81 81 19 01	nouredine.baali@centriserett.fr
3	BASARAN Sercan	Stagiaire DEJEPS	2017	30/02/93	AL Echirrolles-Eybens TT	ES club	Contrat d'avenir	06 71 06 08 94	sercanbasaran@hotmail.fr
4	BONNET Romain	BPJEPS sans CS	2012	16/06/82	TT Bourgoin Jallieu	AS club	CDI - temps plein	06 83 37 52 30	rom.bonnet@laposte.net
5	BOURLARD Frédéric	DEJEPS	2008	18/07/84	TT Bourgoin Jallieu	ES club	CDI - temps plein	06 78 89 63 13	Fred.bourlard@orange.fr
6	DJEBBOURI Mohamed	DEJEPS	2016	27/10/81	TTTMM	ES club		06 25 01 67 72	mohamed.djebbouri@hotmail.fr
7	FLORE Valentin	Stagiaire DEJEPS	2014	27/12/91	TTTMM	ES club	Contrat d'avenir	04 75 90 94 89	edflore@free.fr
8	KLIMKOWSKI Tadek	BEES 1° (équivalent)	1991	26/12/59	US St Egrève TT	ES club	CDI - temps plein	04 76 75 80 70	klimkowski_tadek@yahoo.fr
9	LANIEL Fabien	DEJEPS	2002	16/08/75	Rhodia Club TT	ES club	CDI - temps plein	06 60 23 76 86	fabien.laniel@gmail.com
10	LE BOURDONNÉC Lucas	Stagiaire DEJEPS	2016	14/08/97	Centr'Isère TT	ES club	Contrat apprentissage	06 95 10 89 57	lebourdonnec.lucas@gmail.com
11	MESSINA Eric	BEES 1°	2000	03/07/73	AL Echirrolles-Eybens TT	ES club	CDI - temps plein	06 76 86 39 41	eric_messina@hotmail.com
12	MOLLARD Johan	EF	2016	16/02/97	TTTMM	ES club	Contrat d'avenir	04 79 37 19 83	joan.mollard@outlook.fr
13	TOURNIER Nicolas	Master STAPS	2016	13/09/91	Grésivaudan Belledonne TT	ES club	CDI - temps plein	04 76 77 17 11	nicolas.tournier38@gmail.com
14	YAKIMOV	CQP - stagiaire DE	2015	08/08/83	TT Grésivaudan	ES club	Contrat d'avenir		ivo.yakimov@laposte.net

	INDEPENDANTS								
15	CAMPAYO Julien	DESJEPS	2000/2003	26/10/79	TTTMM - Ping Altitude	ES TI		06 80 06 07 40	jucampayo@yahoo.fr
16	FILONI Fabien	DE - DESJEPS	2003/2005	23/07/80	TT Grésivaudan - Champ/Drac - CD38/73	ES TI		06 03 46 06 15	perf.ping@free.fr
17	PEILLEX Patrick	BEES 1°	1994	22/09/70	Sassenage, CD38, Têche, Tullins	ES TI		06 24 93 74 44	patrick.peillex@gmail.com

	SERVICE CIVIQUE								

EDUCATEURS SPORTIFS ACTIFS OU ENTRAINEUR AYANT UNE ACTIVITE PRINCIPALE OU AUTRE ACTIVITE

	NOM - Prénom	Diplômes	Année	Né le	Club			Téléphone	E mail
1	CARTIER Cédric	DEJEPS	2015	08/10/85	TT St Jeannais	Entraîneur	Vacations	06 23 89 70 05	shev38@hotmail.fr
2	DELUNEL Guillaume	BEES 1°	2006	11/09/83	St Egrève			06 88 25 92 07	guidelu@hotmail.fr
3	DESCHAMPS Aurélien			13/01/81	TT St Jeannais	Entraîneur	Bénévole	06 86 51 97 28	aurelien1st@yahoo.fr
4	GACHASSIN Laurent	BEES 1°	2007	20/09/73	AS Crossey			06 31 95 08 25	laurentgachassin@free.fr
5	GALLOUTCHENKO Luc	BPJEPS sans CS	2011	02/02/89	Montbonnot ASPTT			06 50 01 62 65	lgalloutchenko@numericable.fr
6	KREMAN Oscar	BEES 1°	2004	26/01/77	Grésivaudan Belledonne TT	ES club	Vacations	06 86 33 54 81	Khov50@hotmail.com
7	RAMON Christian	DESJEPS	1990	16/04/62	TT Grésivaudan	Entraîneur	Vacations CUFE	06 84 39 79 24	c.ramon@cegetel.net
8	TARRICONE Rudy	BEES 1°	2006	28/04/84	US Sassenage TT			09 74 53 28 77	rudyland@hotmail.fr

CQP ANIMATEUR DE TENNIS DE TABLE

	NOM - Prénom	Diplômes	Année	Né le	Club			Téléphone	E mail
1	AREMU Temitayo	CQP	2017	12/12/83	US St Egrève TT	ES club	Vacations	06 23 40 15 77	
2	BARBAN Jean-Marie	CQP	2017	15/03/95	AL Echirrolles-Eybens TT	Mission	Service civique	07 77 07 60 44	jm.3.8@hotmail.fr
3	de HAUTELOCQUE D	CQP	2014	28/03/75	Grésivaudan Belledonne TT			06 60 54 12 25	dodh@ttisere.com
4	GRAS Nicolas	CQP - vae DE ?	2014	23/01/80	Seyssins - Varcis Vif	ES club	Vacations	06 68 89 89 30	Nico.gras@live.fr
5	MEOT Eric	CQP	2012	30/10/65	TT Grésivaudan	Animateur	Vacations CD73	04 79 72 85 76	ericmeot@yahoo.fr
6	PARENT Cédric	CQP	2013	30/06/75	Grésivaudan Belledonne TT				cedric.parent@natixis.com

EDUCATEURS SPORTIFS SANS LICENCE

1	REBEYROLLES Rémi	BEES 1°	2001	01/09/81				06 08 84 86 02	remirebeyrolles@yahoo.fr
2	KOSNAR Bruno	BEES 1°	2007	20/05/79				06 70 10 83 79	Kosnar.bruno@live.fr

DEVELOPPEMENT QUANTITATIF

1- PROMOTION DU TENNIS DE TABLE

1 – AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMININES

A- Profiter des actions scolaires et périscolaires pour insister auprès des filles sur les bienfaits du tennis de table.

B- Inciter à l'ouverture d'une section fit ping tonic ou loisir ping dans les clubs.

C- Concevoir les entraînements différemment : ne pas hésiter à faire l'échauffement avec une musique tonique et les étirements avec une musique relaxante.

D- Organiser des démonstrations pendant les actions scolaires et périscolaires avec des filles numérotées ou bien classées.

E- Délocaliser une à deux rencontres de Nationale 1 d'Echirolles Rubens (sur demande).

2 – FORMATION BABY PING

Elles est organisée par la ligue Rhône Alpes , Dimanche 10 septembre 2017 à Bourgoin, Salle Dolbeau.

Renseignements : contact@laura-tt.fr

3 - ANIMATIONS PERISCOLAIRES

Plus de la moitié des communes organisent encore cette année des activités périscolaires dans le cadre des TAP. Certaines proposent des financements pour animer des séances auprès des enfants de primaire à partir de 15h30 chaque jour sauf le mercredi ou parfois sur une après-midi bloquée. Dans le cas où la commune finance, il ne faut pas hésiter à participer au dispositif pour attirer des jeunes dans votre club.

Le ping doit à tout prix se positionner pour ne pas rester à la traîne par rapport aux autres sports.

Si la commune ne finance pas, essayez de mettre en place 1 cycle de 6 à 8 séances pour attirer des jeunes dans votre club.

4 - ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

A – PREMIER PAS PONGISTE

Ce tournoi ouvert aux enfants de moins de 11 ans scolarisés en primaire sera partagé en 2 parties :

- Matin : Journée des petits : CP 2011 et CE1 2010

– 3 parties: ateliers pédagogiques, démonstration, compétition.

- Après-midi : Premier Pas Pongiste CE2, CM1 et CM2

Les clubs, les écoles, les communes organisent des échelons locaux: 1 enfant qualifié sur 4.

Seuls des enfants ayant participé à une action dans le cadre scolaire ou périscolaire ont le droit de participer.

Le comité organise la journée finale le samedi 9 juin 2018. Coût : 3,50€

6 catégories:

CE2 filles et garçons - 2009

CM1 filles et garçons - 2008

CM2 filles et garçons – 2007

B- CYCLES SCOLAIRES

a- La convention départementale signée avec la Direction Départementale de l'Education Nationale et l'USEP permet d'intervenir dans le temps scolaire auprès des CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Contacter directement les directeurs d'école, ils sont informés de cette nouvelle convention.

b -Intervention directe du comité dans les écoles primaires. 5 cycles de 8 séances avec 17 classes sont programmés par le comité pour la saison 2017-2018.

5 - CREATION DE CLUB

Le nombre de clubs affiliés, 40, baisse dangereusement (-2) cette saison . Fusions de Meyrieu avec Vaulx Milieu, et Charnècles-St Blaise avec Centr'Isère TT.

L'activité continue toutefois à Meyrieu, Charnècles et St Blaise au travers des entraînements.

Néanmoins, le comité doit réfléchir au moyen de se substituer aux nouveaux clubs qui le souhaitent pour toutes les démarches administratives afin de pouvoir maintenir un maillage suffisant dans le département et aussi des compétitions intéressantes. Chaque Isérois, notamment un enfant qui souhaite s'inscrire dans un club affilié doit pouvoir le faire à moins de 10 km de son domicile. On en est très loin aujourd'hui.

Objectif: **créer 1 nouveau club en 2017-2018 et ne pas en perdre.**

Développer le championnat Envelo'ping – Solliciter des nouveaux clubs, des sections loisirs, des clubs loisirs, des vétérans .

Contacter les communes possédant l'activité tennis de table. Des visites pourront se faire si les mairies ou bénévoles le désirent pour finaliser un projet d'affiliation.

6 – AUTRES PUBLICS

A- CORPORATIF

Poursuivre et développer le championnat Envelo'ping, maintenir la soirée double envelo'ping, ouvrir les salles aux entreprises en 12h et 14h et essayer de mettre au jour une journée individuelle loisir?...

B- UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

-Participer à la réunion de la commission mixte départementale.

-Le comité participera à la formation jeunes officiels au cours de l'année scolaire 2017-2018

-Essayer de mettre en place une journée ping des collégiens en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Isère.

-Une formation pourra être proposée aux enseignants d'EPS pour améliorer les séances proposées aux élèves des collèges.

- Faciliter l'organisation d'une compétition départementale UNSS.

C- INSERTION PAR LE SPORT

a) Un cycle pourra être mis en place au Centre Pénitentiaire de St Quentin Fallavier.

b) Un cycle et une formation pourront être mis en place à la maison d'arrêt de Varcès par le TTTMG.

7 -TROPHEE DU NOMBRE

A – PREAMBULE

Objectif: 3600 licenciés

1450 licences traditionnelles

1350 licences promotionnelles

800 licences événementielles

Le coût de la licence promo demeure bas ce qui rend favorable la licenciation **de tous les adhérents du club, cf statuts FFTT.**

Appuyons-nous sur les actions promotionnelles citées plus haut et sur les actions scolaires et périscolaires pour atteindre cet objectif.

La licence événementielle est un plus pour atteindre cet objectif.

La priorité pour cette année doit être donnée à l'attraction de nouveaux licenciés MAIS aussi à la fidélisation des joueurs arrivés dans les clubs en septembre 2017.

Le trophée du nombre contribuera à atteindre cet objectif, mais aussi à augmenter le nombre de licences traditionnelles, donc le nombre de compétiteurs, pour avoir des compétitions plus attractives en récompensant les clubs méritants.

B- PRINCIPES

1- Les 5 premiers clubs du classement général se verront verser une prime correspondant à leur classement qui récompense ainsi leurs efforts.

2- Les nouveaux clubs ne sont pas classés, car il n'est pas possible de calculer les variations par rapport à la saison précédente.

3- Le classement général est obtenu en faisant la moyenne des places obtenues dans les 5 critères suivants, afin de concerner tous les clubs Isérois:

Le nombre total de licenciés par club en 2017-2018.

La variation en valeur absolue par rapport à la saison précédente.

La variation en pourcentage par rapport à la saison précédente.

Le pourcentage de licences traditionnelles par club.

Le nombre de féminines.

4- Lors de la saison N+1, la même somme est de nouveau allouée aux 5 clubs, **à 2 conditions:**

a) Le club doit confirmer son nombre de licenciés de la saison précédente + au minimum 1 licence.

b) Le club doit augmenter son nombre de licences traditionnelles de 10%.

5- Lors de la saison N+1, les clubs qui intègrent une place dans les 5 premiers du classement général se voient verser une prime correspondant à leur place dans le classement .

FORMATIONS DES ENTRAINEURS ET ANIMATEURS

1 - FORMATIONS COMITE DE L'ISERE

- **ANIMATEUR FEDERAL**

Samedi 9,16 et 23 septembre, samedi 28 octobre 2017

Lieu: Moirans - Salle spécifique Lionel Terray

Formation ouverte aux juniors dès 15 ans + seniors et vétérans.

Coût de la formation : 139,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail:
alain.bourdariat@ttisere.com

- **FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS**

Date et lieu à définir

L'information sera donnée en cours de saison par e mail

Formation continue des entraîneurs sur le thème du baby ping.

Elle est organisée par la ligue Rhône Alpes , Dimanche 10 septembre 2017 à Bourgoin, Salle Dolbeau.

Renseignements : contact@laura-tt.fr

2- FORMATION LIGUE RHONE ALPES

- **ENTRAÎNEUR FEDERAL**

Renseignements et inscriptions : Laurent LOUVEL (CTF): e mail: l.louvel@laura-tt.fr

samedi 24 et dimanche 25 février 2018 – Lieu à définir

samedi 31 mars , dimanche 1er, lundi 2 avril 2018 – Lieu à définir

Coût de la formation : 100,00€

- Examen : samedi 26 mai 2017 à St Quentin Fallavier (voir Laurent Louvel) – être ou avoir été classé 13 (pour les garçons) et 9 (pour les filles)

- Coût de l'examen 50€ à régler à la ligue AURA

- **FORMATION BABY PING**

Renseignements et inscriptions : Laurent LOUVEL (CTF): e mail: l.louvel@laura-tt.fr

dimanche 10 septembre 2017 à Bourgoin – Salle Dolbeau

3 – DIPLOME FFTT/MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

- **CQP – CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
ANIMATEUR TENNIS DE TABLE – Niveau 5**

NOUVEAU – FORMATION DE 35H

Dates et lieu à définir.

Etre titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1)

Etre âgé(e) de 18 ans

Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois

Etre titulaire du « diplôme d'Entraîneur Fédéral ».

Joindre :

- Une photocopie de l'attestation aux premiers secours.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois.
- Une photocopie du diplôme « Entraîneur Fédéral ».

A noter, qu'il n'y a plus de limitation de classement pour le CQP.

4 – FORMATIONS MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

1er niveau: Le Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Activité physique pour tous certificat de spécialisation: Tennis de Table - BPJEPS APT Tennis de Table

Métier d'animateur – Niveau 4

2è niveau: Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table - DEJEPS Tennis de Table

Métier d'entraîneur – Niveau 3

3è niveau: Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table - DESJEPS Tennis de Table = BEES 2°

Métier d'expert – Niveau 2

Renseignements: fftt.com

ANIMATEUR FEDERAL

Conditions : être licencié à la F.F.T.T. et être Senior ou junior. Licence traditionnelle.

Durée de la formation : 40h (28h de formation + 12h de stage pratique).

Coût de la formation : 139,00 € : ne pas adresser de chèque. Une facture du Comité sera envoyée au club.

Diplôme Entraîneur Départemental

Le diplôme Animateur Fédéral est obtenu, par tous les stagiaires, à l'issue de la formation. En effet, ce premier niveau correspond plus à l'apport d'informations de base sur les aspects techniques du Tennis de Table. Il ne paraît pas opportun de mettre en place une évaluation chiffrée et de prendre le risque de décourager les candidats par une évaluation-sanction.

Animateur Fédéral

Compétence attendue : Etre capable d'aider un entraîneur qualifié lors de la conduite de séances d'entraînement.

L'Animateur Fédéral :

- connaît les aspects techniques fondamentaux du Tennis de Table
- connaît les principes généraux de l'animation collective d'une séance
- peut intervenir en direction de joueurs afin de perfectionner des aspects techniques de leur jeu

La formation Animateur Fédéral

La formation pour les plus jeunes doit être organisée en fonction des principes suivants :

- Développer l'autonomie, la responsabilité et l'initiative des stagiaires,
- Faire vivre aux stagiaires différents rôles lors de la formation (assurer différentes responsabilités au cours de la formation : organisation de tournois, conduite d'une séance, tenue d'un journal quotidien...),
- Mettre les stagiaires le plus fréquemment possible en situation,
- Faire acquérir aux stagiaires un vécu en tant qu'entraîné afin de ressentir, comprendre et décrire les fondamentaux techniques et pédagogiques,
- Faire acquérir aux stagiaires un vécu en tant qu'entraîné afin de faciliter la retransmission des fondamentaux techniques.

FORMATION D'ANIMATEUR FEDERAL

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E mail: _____

CLUB : _____ n° de licence : _____

Date de naissance : _____ classement : _____

Fonction au sein du club :

Je m'inscris à la formation:

Coût : 139,00 € : ne pas adresser de chèque. Une facture du Comité sera envoyée au club.

Fiche à retourner
avant le 3 septembre 2017

par courrier:

**Comité de l'Isère de Tennis de Table
Maison Départementale des sports
7 , rue de l'Industrie
38327 Eybens Cedex**

ou
par e mail:
contact@ttisere.com

5 -VALIDATION DES DIPLOMES D'ENTRAINEUR (COMITE)

Les diplômes seront acquis par les entraîneurs quand ils auront suivi la formation théorique plus une partie pratique sur le terrain comme cela se fait pour les diplômes de Juge-Arbitre.

Validation à choisir parmi les actions suivantes - 2 journées de stage pratique:

- Stages départementaux
- Stage interdépartemental poussins
- Stage été
- Cycle scolaire
- Entraînements du Pôle Isère
- Journée des petits

Un choix sera proposé à chaque candidat avec plusieurs possibilités de dates. Il faudra que le candidat passe la pratique sur 2 journées minimum pour obtenir son diplôme.

CHAPITRE XXII. ANNEXE

Titre I Précisions sur la qualification des joueurs au Critérium Fédéral:

3.1 Qualification des joueurs dans les différentes divisions :

Pour chaque catégories (de seniors à benjamins).

Pour le premier TOUR :

Les joueurs sont d'abord classés suivant leur classement CF de la saison précédente.

Les nouveaux inscrits (qui n'ont pas de points CF) prennent comme classement CF celui du dernier joueur ayant participé au tour précédent plus 1.

Ensuite tous les joueurs sont classés suivant leurs points licence.

Après la détermination de ces deux classements (CF & Points Licence) une **Note Combinée** est calculée pour chaque joueur suivant le mode de calcul suivant :

Mode de calcul de la note Combinée = [(Rang CF multiplié par 1,2 + Rang licence)] / 2

Les joueurs sont alors classés suivant cette note combinée.

Ils sont ensuite répartis dans les différentes divisions suivant ce dernier classement.

En cas d'égalité avantage au joueur ayant le meilleur classement CF, si l'égalité persiste avantage au meilleur classement licence, si l'égalité persiste tirage au sort.

Restrictions :

Les premiers de chaque groupe de 16 joueurs lors de la dernière journée de la saison précédente sont obligatoirement qualifiés en division supérieure pour le 1^{er} tour de la saison suivante, s'ils ne changent pas de catégorie.

Le nombre de joueurs sans points CF est limité à 3 par tableau de 16 dans toutes les divisions, sauf pour la plus basse.

En seniors :

Les joueurs classés 1800 points et plus intègrent d'office la D1 même si leur classement combiné ne le leur permet pas ;

(Dans ce cas la limite de 3 nouveaux inscrits par tableau de 16 n'est pas appliquée)

Les joueurs classés 1500 points jusqu'à 1799 sont placés au moins en D2 même si leur classement combiné ne le leur permet pas.

(Dans ce cas la limite de 3 nouveaux inscrits par tableau de 16 n'est pas appliquée)

Les joueurs classés 1200 points jusqu'à 1499 sont placés au moins en D3 même si leur classement combiné ne le leur permet pas.

(Dans ce cas la limite de 3 nouveaux inscrits par tableau de 16 n'est pas appliquée)

Les nouveaux inscrits intégrés en fonction de leur classement licence sont placés en fonction de leur classement combiné dans la division où ils sont qualifiés.

Pour tous les tours suivants :

Les joueurs sont qualifiés et classés en fonction des résultats du tour précédent.

.Les joueurs WO au tour précédent qui se réinscrivent descendent obligatoirement de deux divisions et sont placés en fin de liste mais ne sont pas considérés comme 1^{er} descendant dans cette nouvelle division.

S'il y a de nouveaux inscrits, ou des joueurs excusés dans les délais avec un classement licence > 550 points (avec ou sans points CF) ils pourront être intégrés dans les différentes divisions suivant la règle ci-dessous :

Pas d'intégration possible de nouveaux inscrits en D1 après le 1^{er} tour.

Trois nouveaux inscrits (ou excusés) au maximum peuvent être intégrés par tableau de 16.

Une note combinée est déterminée comme pour le premier tour.

Tous les joueurs sont classés suivant la note combinée.
Le classement des nouveaux inscrits (ou excusé) est alors analysé.

Si le 1er nouvel inscrit (ou excusé) a un classement combiné inférieur à 32 on regarde si le premier non descendant de D2 à un classement supérieur. Si c'est le cas il prend la place du premier non descendant, qui se retrouve 1er de D3.

Si le 2è nouvel inscrit (ou excusé) a également un classement inférieur à 32 on renouvelle l'opération.

Si le 3è nouvel inscrit (ou excusé) a également un classement inférieur à 32 on renouvelle l'opération.

Ensuite on continue avec les nouveaux inscrits qui ont un classement combiné inférieur à 64 on regarde si le premier non descendant de D3 à un classement supérieur. Si c'est le cas le premier non descendant recule d'un rang (donc il descend en D4), le nouvel inscrit qui est mieux placé prend sa place et ainsi de suite.

Exemple avec 2° tour de saison 2014-2015 en seniors.

Le meilleur des nouveaux inscrits est N°32 il aurait pu être intégré en D2 si le premier non descendant avait eu un numéro >32, mais ce n'est pas le cas il est n°31.

Parmi les 6 montants du 1° tour il y a les N°34&37 qui sont moins bien classés mais en tant que montant ils sont protégés.

Donc c'est en D3 que les nouveaux inscrits pourront être intégrés :

Parmi les 17 nouveaux inscrits ils sont 9 avec un N° de classement <64.

Parmi les qualifiés en D3 il y a 2 joueurs qui auraient dû jouer en D3 au 1° tour mais qui se sont excusés dans les délais. Leur N° combiné 40&52 les maintient en D3.

Par contre les N°74,75 et 76 qui étaient en fin de liste ont un N°> à de nouveaux inscrits.

Ils laissent donc leur place en D3.

Remarque si trois places se libèrent en D3 c'est le n°1 de D4 qui sera repêché en D3 bien qu'il est le N° 74 le 11° nouvel inscrit bien qu'il est un meilleur N° (66) ne pourra pas être repêché car son N° est >64.

Nota les 3 derniers de D4 sont des joueurs ayant fait WO au 1° tour ils sont donc obligatoirement aux dernières places et paient une deuxième inscription.